



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

VILLE de COYE-la-FORET (60580)

Tél. : 03.44.58.45.45

Fax : 03.44.58.70.18

Site Web : www.coyelaforet.com

CONSEIL MUNICIPAL

DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2016

RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE

SEANCE du 26 Février 2016

SOMMAIRE

Introduction	2
Modifications liées à la loi NOTRe	3
Situation au 31 décembre 2015	4
Recettes de Fonctionnement	7
Fiscalité	8
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	14
Produits des Services du Domaine et Ventes Diverses	21
Autres Produits de Gestion Courante	22
Dépenses de Fonctionnement	24
Achats et Variation des stocks	25
Autres Services Extérieurs	27
Personnel	28
Autres Charges de Gestion Courante	30
Charges Financières	32
Endettement	34
Legs « DELVIGNE »	37
Restes à Réaliser 2015	39
Projets en phase d'études	40
Projets à engager	43
Déroulement du Budget 2015	45
Prospective financière 2015 à 2017	48
Importance de l'Autofinancement (CAF)	49
Résumé des trois épargnes	50

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
ANNEE 2016
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) :

- Est une étape essentielle de la procédure budgétaire
- Informe le Conseil Municipal de la situation financière de la Commune
- Eclaire les choix du Conseil Municipal lors du vote du budget
- Permet au Conseil Municipal de définir les priorités
- Sa tenue est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants

Le Budget

- Est le document légalement obligatoire
- Acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses d'une année
- Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'année
- Doit respecter des règles : équilibre, évaluation sincère et comporter les dépenses obligatoires
- Réparti en deux sections : fonctionnement et investissement
- Chaque section doit être en équilibre, les recettes égalent les dépenses

La Section de Fonctionnement

- Ce sont les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune
- Ces opérations reviennent chaque année
- **En dépenses**, il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Commune, les frais de personnel, les subventions aux associations, les frais financiers, les amortissements et provisions...
- **En recettes**, il s'agit des recettes perçues des usagers (restauration, ALSH, Etudes, concessions des cimetières, loyers...), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux, les dotations de l'Etat (DGF...)

La Section d'Investissement

- Par nature, la section d'investissement a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune
- Elle retrace les dépenses et recettes ponctuelles, qui modifient la valeur du patrimoine : acquisitions immobilières, travaux nouveaux
- Les recettes d'investissement sont des recettes destinées au financement des dépenses d'investissement engagées : subventions d'investissement, emprunts, produit de la vente de patrimoine...
- Il est possible de financer les investissements par l'autofinancement (CAF) qui est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement

MODIFICATIONS LIEES à la LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE de la REPUBLIQUE (NOTRe) du 7 août 2015

Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

- . Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux Communes membres.
- . Lorsqu'un site INTERNET de la Commune existe, le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du Débat sur les Orientations Budgétaires doit être mis en ligne.
- . Deux mois avant l'examen du budget, le Maire présente au Conseil Municipal, un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- . **Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au Conseil Municipal.**

A ce jour, en l'absence de décret d'application, le formalisme relatif au contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport restent à la libre appréciation des collectivités. Pour information, la publication du décret d'application est prévue pour le 1^{er} trimestre 2016.

La structure du présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est inspirée des propositions de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

SITUATION au 31 décembre 2015

Le tableau ci-dessous, présente le détail des dépenses et recettes enregistrées sur l'exercice 2015. Ces dépenses et recettes sont en concordance avec ceux du Trésor Public.

RESULTAT de l'ANNEE 2015

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2015	RESULTAT 2014	RESULTATS CUMULES	
I N V E S T .	Opérations Réelles	2 194 458,65 €	2 581 815,75 €	387 357,10 €	114 586,64 €	501 943,74 €
	Opérations d'ordre	- €	26 205,16 €	26 205,16 €		26 205,16 €
	SOUS-TOTAL	2 194 458,65 €	2 608 020,91 €	413 562,26 €	114 586,64 €	528 148,90 €
	Restes à Réaliser	860 581,00 €	- €	860 581,00 €		860 581,00 €
	TOTAL (I)	3 055 039,65 €	2 608 020,91 €	447 018,74 €	114 586,64 €	332 432,10 €
F O N C T .	Opérations Réelles	3 570 899,60 €	4 014 158,14 €	443 258,54 €	415 561,06 €	858 819,60 €
	Opérations d'ordre	26 205,16 €	- €	26 205,16 €		26 205,16 €
	TOTAL (II)	3 597 104,76 €	4 014 158,14 €	417 053,38 €	415 561,06 €	832 614,44 €
	TOTAL GENERAL (I + II)	6 652 144,41 €	6 622 179,05 €	29 965,36 €	530 147,70 €	500 182,34 €

PROPOSITION d'AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2015

	Résultat CA n-1	Virement 1068	Total Année N-1	Résultat Année n	Résultat de Clôture 2015	Reste à Réaliser n	Solde des Restes à Réaliser	A prendre en compte pour Affectation
Investissement	114 586,64 €		114 586,64 €	413 562,26 €	528 148,90 €	860 581,00 € 0,00 €	-860 581,00 €	-332 432,10 €
Fonctionnement	706 812,42 €	-291 251,36 €	415 561,06 €	417 053,38 €	832 614,44 €			832 614,44 €
TOTAL	821 399,06 €	-291 251,36 €	530 147,70 €	830 615,64 €	1 360 763,34 €			500 182,34 €

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12 de l'année n		832 614,44 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : Total affecté au c/1068		-332 432,10 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		500 182,34 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12 de l'année n		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		0,00 €

Les deux tableaux ci-après vous résument les dépenses et les recettes constatées dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement. Le détail des Restes à Réaliser (RAR) figure dans le tableau de la section d'investissement.

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE		Prévisions	Réalisations	CHAPITRE		Prévisions	Réalisations
011	Charges à Caractère Général	1 269 500.00 €	1 269 291.93 €	013	Atténuation de Charges	17 000.00 €	19 728.74 €
012	Dépenses de Personnel	1 369 600.00 €	1 268 830.92 €	70	Produits des services...	422 100.00 €	351 356.47 €
65	Autres Charges de Gestion Courante	303 319.00 €	296 337.30 €	73	Impôts et Taxes	2 723 443.00 €	2 753 448.60 €
66	Charges Financières	69 000.00 €	68 265.45 €	74	Dotations, subventions ...	771 191.00 €	784 146.33 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	75	Autres produits de gestion	88 905.00 €	100 055.99 €
68	Dotation aux amortissements	1 794.84 €	- €	76	Produits Financiers	20.00 €	16.71 €
014	Atténuation de produits	669 500.00 €	668 174.00 €	77	Produits Exceptionnels	- €	5 405.30 €
SOUS-TOTAL		3 682 713.84 €	3 570 899.60 €	SOUS-TOTAL		4 022 659.00 €	4 014 158.14 €
042	Opérations d'ordre	26 205.16 €	26 205.16 €	042	Opérations d'ordre	- €	- €
022	Dépenses Imprévues	186 502.06 €	- €				
023	Virement section d'Investissement	542 799.00 €	- €				
SOUS-TOTAL opérations d'ordre		755 506.22 €	26 205.16 €	SOUS-TOTAL opérations d'ordre		- €	- €
				002	Résultat Reporté N-1	415 561.06 €	
TOTAL GENERAL		4 438 220.06 €	3 597 104.76 €	TOTAL GENERAL		4 438 220.06 €	4 014 158.14 €

RESULTAT de l'EXERCICE hors résultat reporté N-1	417 053.38 €
---	---------------------

SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRE		Prévisions	Réalisations	CHAPITRE		Prévisions	Réalisations
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	10	Dotations, fonds divers et réserves	487 138.20 €	557 700.09 €
16	Emprunts	119 776.00 €	113 628.67 €	13	Subventions d'investissement	431 587.00 €	302 258.13 €
21	Immobilisations corporelles	2 864 379.00 €	2 031 929.98 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 720 000.00 €	1 720 000.00 €
23	Immobilisations en cours	132 970.00 €	48 900.00 €	16	Dépôts et cautionnements reçus	- €	1 857.53 €
SOUS-TOTAL		3 117 125.00 €	2 194 458.65 €	SOUS-TOTAL		2 638 725.20 €	2 581 815.75 €
020	Dépenses Imprévues	205 191.00 €	- €	021	Virement du Fonctionnement	542 799.00 €	
				040	Dotation aux amortissements	26 205.16 €	26 205.16 €
SOUS-TOTAL opérations d'ordre		205 191.00 €	- €	SOUS-TOTAL opérations d'ordre		569 004.16 €	26 205.16 €
				001	Résultat Reporté N-1	114 586.64 €	
TOTAL GENERAL		3 322 316.00 €	2 194 458.65 €	TOTAL GENERAL		3 322 316.00 €	2 608 020.91 €

RESULTAT de l'EXERCICE hors résultat reporté n-1	413 562.26 €
---	---------------------

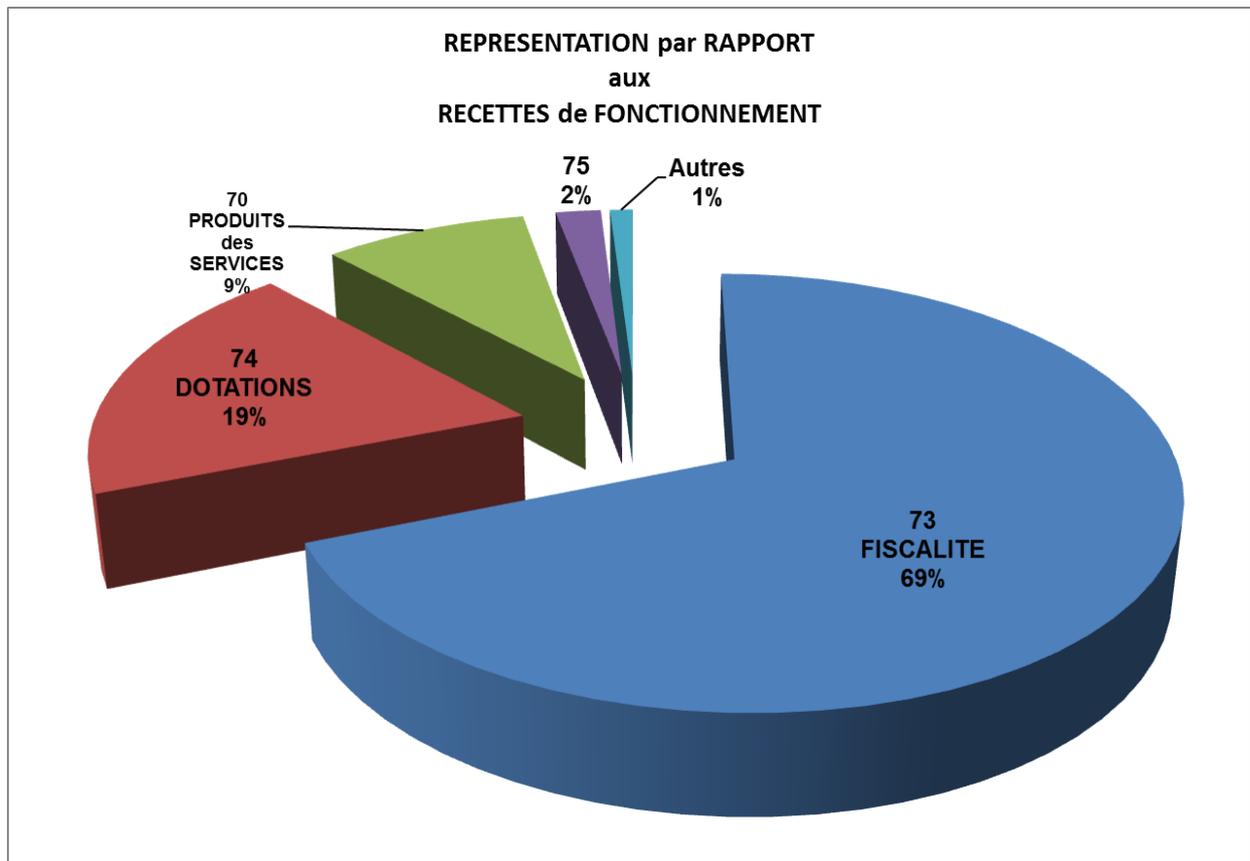
TENDANCES BUDGETAIRES et GRANDES ORIENTATIONS de la COLLECTIVITE

I – RECETTES de FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'articulent autour des chapitres suivants :

- 002 : résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)
- 013 : atténuation de charges (remboursement de salaires par l'assureur)
- 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 : impôts et taxes
- 74 : dotations, subventions et participations
- 75 : autres produits de gestion courante
- 76 : produits financiers
- 77 : produits exceptionnels

RF : 4 014 158 €



Comme le montre le graphique ci-dessus, 88 % des ressources proviennent de la Fiscalité et des Dotations d'Etat, les produits des services représentent 9 % des recettes.

FISCALITE

Plusieurs tableaux exposent la fiscalité de notre Commune :

Le premier tableau compare les différents produits perçus entre 2012 et 2015.

Le deuxième tableau présente :

1. la revalorisation des bases suivant la Loi de Finances 2016
2. la simulation d'une augmentation de 1% sur les taux
3. la détermination de notre potentiel fiscal

Le troisième tableau compare nos taux d'imposition à la moyenne de la strate (communes de 3 500 à 5 000 habitants).

Le quatrième tableau présente, pour les années 2015 à 2018, une prospective :

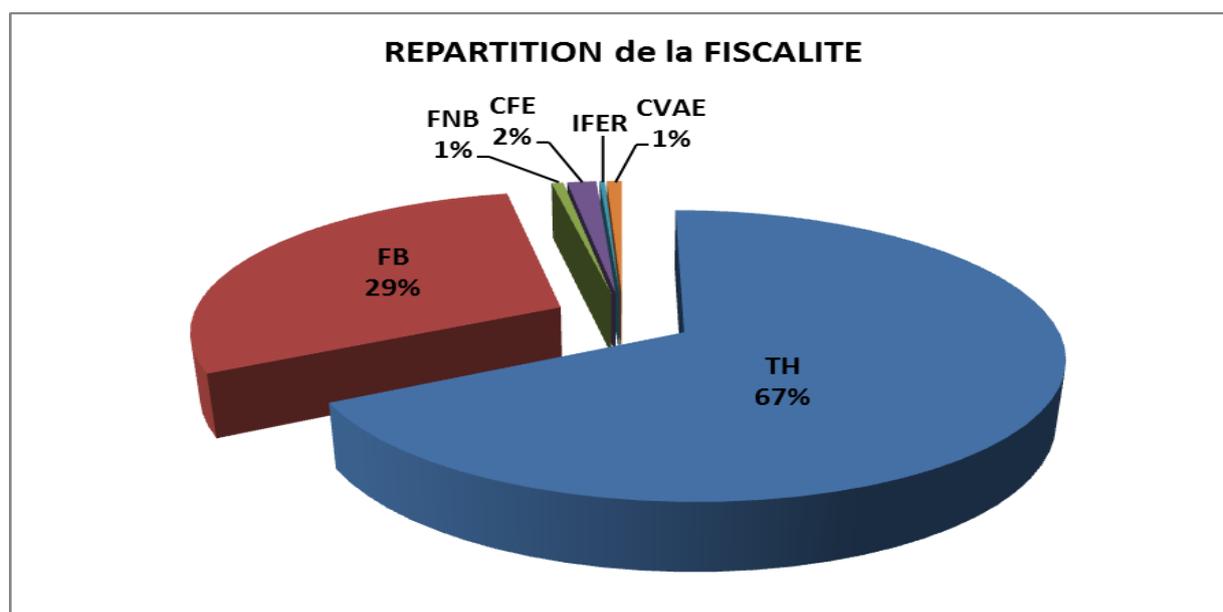
1. de l'évolution de nos bases,
2. des produits attendus en gardant nos taux d'imposition inchangés,
3. des produits attendus si nos taux progressent de 1% par an,
4. du gain généré annuellement par l'augmentation de nos taux.

Le cinquième tableau présente, pour les années 2015 à 2018, une prospective :

1. de l'évolution de la part communale de la taxe d'habitation due par un habitant avec la revalorisation annuelle de sa base locative (LOF 2016) et sans augmentation du taux communal,
2. de l'évolution de la part communale de la taxe d'habitation due par un habitant avec la revalorisation annuelle de sa base locative (LOF 2016) et avec une augmentation du taux communal de 1% par an.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2015, il avait été retenu d'augmenter nos taux de 1% par an pour compenser la perte de recettes sur la Dotation Forfaitaire allouée par l'Etat. Il est proposé de maintenir cette orientation pour l'élaboration du Budget 2016.

La répartition de notre fiscalité (hors FNGIR et FPIC) se décompose de la manière suivante :



Produits	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	1 641 105	1 708 552	1 717 295	1 781 138
Taxe Foncière Bâti	725 154	751 518	764 308	783 822
Taxe Foncière Non Bâti	9 024	9 124	9 372	8 595
CFE	37 130	35 896	38 281	40 078
Sous-Total	2 412 413	2 505 090	2 529 256	2 613 633
FNB Taxe additionnelle	5 770	5 794	6 081	7 445
Rôles complémentaires	12 762	18 779	19 861	12 323
Sous-Total	18 532	24 573	25 942	19 768
TOTAL (A)	2 430 945	2 529 663	2 555 198	2 633 401

Produit des IFER				
Stations Radioélectriques	5 610	5 710	5 783	6 364
Gaz, Stockage, Transport...	663	675	679	685
TOTAL (B)	6 273	6 385	6 462	7 049

Produit de la CVAE				
CVAE : Part dégrévée	12 781	21 215	16 772	15 946
Au profit des communes	5 143		4 435	4 678
TOTAL (C)	17 924	21 215	21 207	20 624

TOTAL (A + B + C)	2 455 142	2 557 263	2 582 867	2 661 074
--------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Prélèvement & Versement				
GIR	-620 223	-624 216	-624 216	-624 216
FPIC	<i>Pris en charge par la CCAC</i>			-43 958

TOTAL GENERAL	1 834 919	1 933 047	1 958 651	1 992 900
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

TABLEAU n° 1288 M - FISCALITE DIRECTE LOCALE 2012 à 2015

La fiscalité représente 66,29 % des recettes de la section de fonctionnement.

REVALORISATION – SIMULATION et POTENTIEL FISCAL

Revalorisation des bases suivant LOF 2016	Bases 2015	Taux Revalorisation des Bases 2015	Bases Prévisionnelles 2016	Taux 2015	Produits 2015	Produits Prévisionnels 2016
Taxe Habitation	8 705 464	1.010	8 792 519	20.46%	1 781 138	1 798 949
Foncier Bâti	5 070 001	1.010	5 120 701	15.46%	783 822	791 660
Foncier Non Bâti	25 694	1.010	25 951	33.45%	8 595	8 681
CFE	242 309		242 309	16.54%	40 078	40 078
TOTAL PREVISIONNEL des PRODUITS 2016					2 613 633	2 639 368

1% d'augmentation	Bases Prévisionnelles 2016	Taux 2015	Produits Prévisionnels 2016	Augmentation des Taux 2015 de 1%	Produits Prévisionnels	GAIN
Taxe Habitation	8 792 519	20.46%	1 798 949	20.66%	1 816 939	17 989
Foncier Bâti	5 120 701	15.46%	791 660	15.61%	799 577	7 917
Foncier Non Bâti	25 951	33.45%	8 681	33.78%	8 767	87
CFE	242 309	16.54%	40 078	16.71%	40 479	401
TOTAL			2 639 368		2 665 762	26 394

DETERMINATION du POTENTIEL FISCAL	Bases Prévisionnelles 2016	Taux 2015	Produits Prévisionnels 2016	Taux 2015 Nationaux	Potentiel Fiscal Commune	GAIN
Taxe Habitation	8 792 519	20.46%	1 798 949	23.95%	2 105 808	306 859
Foncier Bâti	5 120 701	15.46%	791 660	20.20%	1 034 382	242 721
Foncier Non Bâti	25 951	33.45%	8 681	48.53%	12 594	3 913
CFE	242 309	16.54%	40 078	25.76%	62 419	22 341
TOTAL			2 639 368		3 215 203	575 834

FISCALITE MOYENNE par HABITANT dans notre STRATE

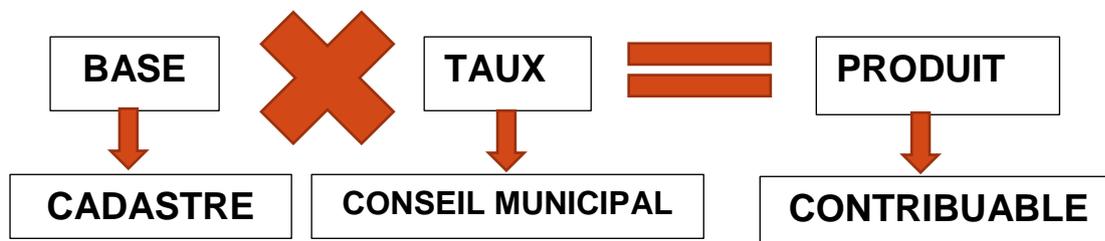
VALEUR 2014	Bases Nettes Imposées		Produits des Impôts		TAUX	
	€ par habitant		€ par Habitant		Commune	Moyenne Strate
	Commune	Moyenne Strate	Commune	Moyenne Strate		
Taxe d'Habitation	2 135	1 463	432	261	20.46%	17.72%
Foncier Bâti	1 257	1 257	192	203	15.31%	16.14%
Foncier Non Bâti	7	22	2	11	33.12%	49.09%
tTaxe additionnelle sur les propriétés Non Bâties	7	5	2	2	46.82%	37.36%
Cotisation Foncière Entreprises	59	392	10	78	16.38%	19.90%

Source Ministère de l'Intérieur -23/01/2016

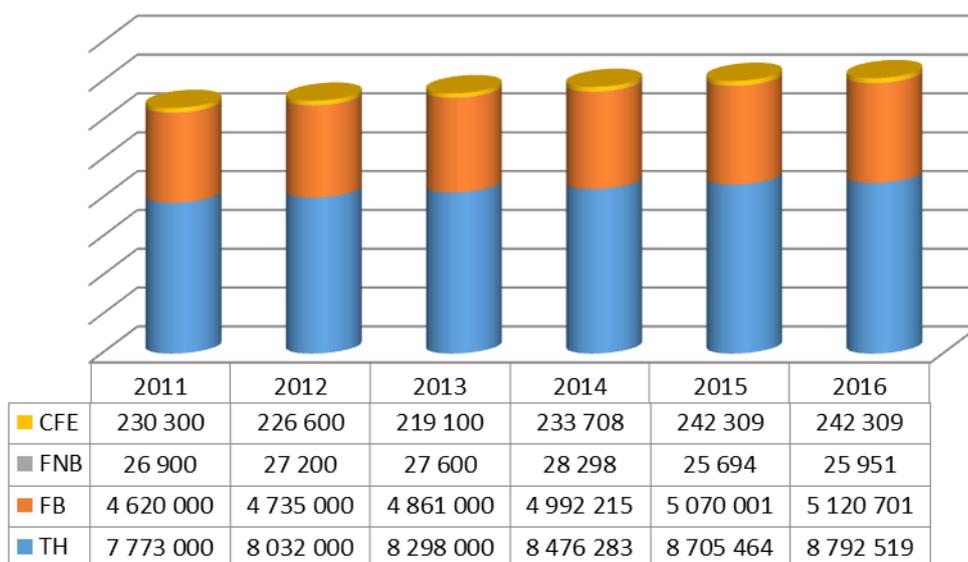
REGLES pour le VOTE des TAUX

VARIATION PROPORTIONNELLE ou UNIFORME	VARIATION DIFFERENCIEE								
<p>Les taux des 4 taxes varient dans les mêmes proportions</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Le coefficient de variation (6 décimales) correspond au ratio</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Produit attendu / Produit de référence</p> <p>Produit de référence = base N x taux N-1</p>	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #ffff00;">TH</td> <td> <p>Augmentation 3 autres taux inchangés</p> <p>Diminution Diminution du taux de CFE et TFNB dans des proportions au moins égales</p> </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffcc00;">TFNB</td> <td> <p>Augmentation Augmentation du taux de TH au moins autant que le taux de TFNB</p> <p>Diminution Diminution du taux de TH au moins autant que le taux de TFNB ET diminuer au moins autant le taux de CFE</p> </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #008000;">TFB</td> <td> <p>Augmentation ou Diminution Les 3 autres taxes peuvent rester inchangées</p> </td> </tr> <tr> <td style="background-color: #00bfff;">CFE</td> <td> <p>Augmentation Augmentation du taux de TH au moins autant OU augmentation au moins autant du Taux Moyen Pondéré des Trois Taxes Ménages (TMP3T)</p> <p>Diminution Diminution du taux de TH au moins autant OU diminution au moins autant du TMP3T</p> </td> </tr> </table>	TH	<p>Augmentation 3 autres taux inchangés</p> <p>Diminution Diminution du taux de CFE et TFNB dans des proportions au moins égales</p>	TFNB	<p>Augmentation Augmentation du taux de TH au moins autant que le taux de TFNB</p> <p>Diminution Diminution du taux de TH au moins autant que le taux de TFNB ET diminuer au moins autant le taux de CFE</p>	TFB	<p>Augmentation ou Diminution Les 3 autres taxes peuvent rester inchangées</p>	CFE	<p>Augmentation Augmentation du taux de TH au moins autant OU augmentation au moins autant du Taux Moyen Pondéré des Trois Taxes Ménages (TMP3T)</p> <p>Diminution Diminution du taux de TH au moins autant OU diminution au moins autant du TMP3T</p>
TH	<p>Augmentation 3 autres taux inchangés</p> <p>Diminution Diminution du taux de CFE et TFNB dans des proportions au moins égales</p>								
TFNB	<p>Augmentation Augmentation du taux de TH au moins autant que le taux de TFNB</p> <p>Diminution Diminution du taux de TH au moins autant que le taux de TFNB ET diminuer au moins autant le taux de CFE</p>								
TFB	<p>Augmentation ou Diminution Les 3 autres taxes peuvent rester inchangées</p>								
CFE	<p>Augmentation Augmentation du taux de TH au moins autant OU augmentation au moins autant du Taux Moyen Pondéré des Trois Taxes Ménages (TMP3T)</p> <p>Diminution Diminution du taux de TH au moins autant OU diminution au moins autant du TMP3T</p>								

QUI FAIT QUOI ?



FISCALITE - EVOLUTION des BASES



PROSPECTIVE 2015 – 2018

Revalorisation des bases suivant LOF 2016	Bases 2015	Taux Revalorisation	Bases Prévisionnelles 2016	Taux Revalorisation	Bases Prévisionnelles 2017	Taux Revalorisation	Bases Prévisionnelles 2018
Taxe Habitation	8 705 464	1.010	8 792 519	1.010	8 880 444	1.010	8 969 248
Foncier Bâti	5 070 001	1.010	5 120 701	1.010	5 171 908	1.010	5 223 627
Foncier Non Bâti	25 694	1.010	25 951	1.010	26 210	1.010	26 473
CFE	242 309		242 309		242 309		242 309

Taux Inchangés	Taux	2015	Taux	2016	Taux	2017	Taux	2018
Taxe Habitation	20.46%	1 763 727	20.46%	1 798 949	20.46%	1 816 939	20.46%	1 835 108
Foncier Bâti	15.46%	776 217	15.46%	791 660	15.46%	799 577	15.46%	807 573
Foncier Non Bâti	33.45%	8 510	33.45%	8 681	33.45%	8 767	33.45%	8 855
CFE	16.54%	39 690	16.54%	40 078	16.54%	40 078	16.54%	40 078
Produits Attendus		2 588 144		2 639 368		2 665 361		2 691 614

Taux + 1%	Taux	2015	Taux	2016	Taux	2017	Taux	2018
Taxe Habitation	20.46%	1 763 727	20.66%	1 816 939	20.87%	1 853 459	21.08%	1 890 714
Foncier Bâti	15.46%	776 217	15.61%	799 577	15.77%	815 648	15.93%	832 043
Foncier Non Bâti	33.45%	8 510	33.78%	8 767	34.12%	8 944	34.46%	9 123
CFE	16.54%	39 690	16.71%	40 479	16.87%	40 883	17.04%	41 292
Produits Attendus		2 588 144		2 665 762		2 718 935		2 773 173

GAIN		0		26 394		53 574		81 559
------	--	---	--	--------	--	--------	--	--------

PAS d'AUGMENTATION des TAUX - AUGMENTATION VALEUR LOCATIVE MOYENNE de 1.01 (Augmentation fixée par la Loi de Finances 2016)														
2014			2015			2016			2017			2018		
VLM	Taux	Montant TH	VLM	Taux	Montant TH	VLM	Taux	Montant TH	VLM	Taux	Montant TH	VLM	Taux	Montant TH
5 093	20.26%	1 032 €	5 164	20.46%	1 057 €	5 236	20.46%	1 071 €	5 308	20.46%	1 086 €	5 382	20.46%	1 101 €
AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION		
25 €			15 €			15 €			15 €			15 €		
Pas d'AUGMENTATION des TAUX - AUGMENTATION VALEUR LOCATIVE MOYENNE de 1.01 - FONCIER BATI														
2014			2015			2016			2017			2018		
VL	Taux	Montant FB	VL	Taux	Montant FB	VL	Taux	Montant FB	VL	Taux	Montant FB	VL	Taux	Montant FB
2 547	15.31%	390 €	2 582	15.31%	395 €	2 618	15.31%	401 €	2 654	15.31%	406 €	2 691	15.31%	412 €
AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION		
5 €			5 €			6 €			6 €			6 €		
AUGMENTATION TOTALE			30 €			20 €			20 €			21 €		

Chiffres arrondis

AUGMENTATION des TAUX de 1% - AUGMENTATION VALEUR LOCATIVE MOYENNE de 1.01 - TAXE d'HABITATION														
2014			2015			2016			2017			2018		
VLM	Taux	Montant TH	VLM	Taux	Montant TH	VLM	Taux	Montant TH	VLM	Taux	Montant TH	VLM	Taux	Montant TH
5 093	20.26%	1 032 €	5 164	20.46%	1 057 €	5 236	20.66%	1 082 €	5 308	20.87%	1 108 €	5 382	21.08%	1 135 €
AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION		
25 €			25 €			26 €			27 €			27 €		

AUGMENTATION des TAUX de 1% - AUGMENTATION VALEUR LOCATIVE MOYENNE de 1.01 - FONCIER BATI														
2014			2015			2016			2017			2018		
VL	Taux	Montant FB	VL	Taux	Montant FB	VL	Taux	Montant FB	VL	Taux	Montant FB	VL	Taux	Montant FB
2 547	15.31%	390 €	2 582	15.46%	399 €	2 618	15.62%	409 €	2 654	15.77%	419 €	2 691	15.93%	429 €
AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION			AUGMENTATION		
9 €			10 €			10 €			10 €			10 €		
AUGMENTATION TOTALE			34 €			35 €			36 €			37 €		

Chiffres arrondis

NOMBRE de LOGEMENTS

Le nombre de logements sur la Commune est de 1 868 (recensement INSEE 2012).

La Taxe d'Habitation est recouvrée sur 1 840 logements (DGFIP – RG 2015).

Pour 2015, en fonction du montant des taxes brutes, le nombre de foyers assujetti au paiement de la Taxe d'Habitation se décompose comme suit :

IMPOSITION	NOMBRE de FOYERS
0 à 199 €	151
200 à 499 €	179
500 à 799 €	336
800 à 999 €	193
1000 € et plus	981

DOTATION GLOBALE de FONCTIONNEMENT (DGF)

La DGF des communes comprend :

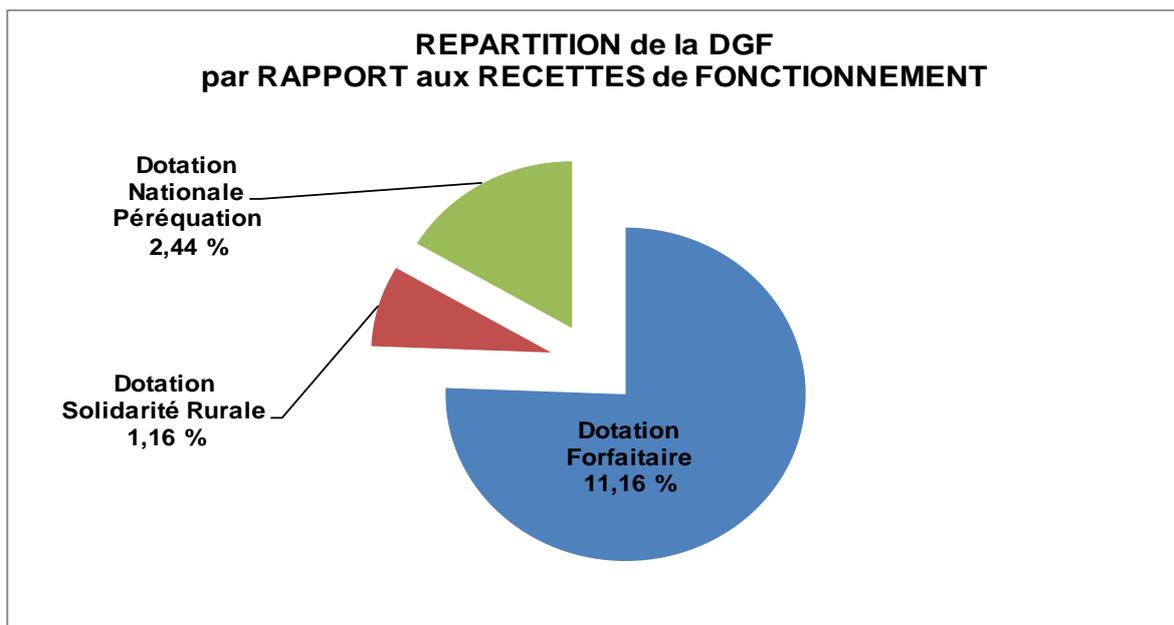
- la dotation forfaitaire des communes
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- la dotation de solidarité rurale (DSR)
- la dotation nationale de péréquation (DNP)

Notre Commune n'est pas éligible à la DSU, cette dotation est réservée aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Les trois autres dotations nous sont versées par l'Etat et font l'objet d'une notification transmise entre mai et juin de l'année considérée.

Pour l'année 2015, ces trois dotations représentent 14,77 % des recettes de fonctionnement qui se répartissent de la manière suivante :

DGF : 592 873 €



Report de la réforme de la DGF à 2017. Le report concerne l'ensemble de la réforme (dotation forfaitaire, DGF interco et volet péréquation).

Les principes et l'architecture de la réforme, tels que proposés initialement par le Gouvernement, ont été adoptés en Loi de Finances 2016, pour servir de base aux travaux en 2016.

Reconduction des règles 2015 concernant la dotation forfaitaire des communes et la DGF des EPCI, et en particulier pour la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) 2016.

Reconduction des règles 2015 concernant les dotations de péréquation :

- la DNP est maintenue, sans changement,
- la DSR continue d'être répartie en trois fonctions (bourg/centre / péréquation / cible),
- la DSU conserve le même nombre de communes éligibles ainsi que la catégorie des communes-cibles.

DOTATION FORFAITAIRE

Cette dotation est la principale dotation de l'Etat aux Collectivités Locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

Cette dotation se décompose en cinq parts :

1. une dotation de base dont le montant est fonction de notre nombre d'habitants ;
2. une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de notre commune ;
3. une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
4. un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
5. une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins », nous ne sommes pas éligible à cette part.

DOTATION FORFAITAIRE TOTALE NOTIFIEE en 2014
506 204 €

DOTATION FORFAITAIRE PERCUE en 2015
448 172 €
-11,46 % par rapport à 2014

PERTE CONSTATEE
58 032 €

=

Contribution de la Commune au redressement des finances publiques

Le tableau ci-après montre la perte annuelle par rapport à 2013 :

Suivant les indications de l'Association des Maires de France

	2014	2015	2016	2017
Dotation Forfaitaire	529 805 €	506 204 €	448 172 €	390 140 €
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	23 601 €	23 601 €	23 601 €	23 601 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles 2015 - 2017		58 032 €	58 032 €	58 032 €
			58 032 €	58 032 €
				58 032 €
Perte annuelle par rapport à 2013	23 601 €	81 633 €	139 665 €	197 697 €
DOTATION PREVISIBLE	506 204 €	448 172 €	390 140 €	332 108 €

Clés de lecture :

2014 : la contribution au redressement des finances publiques de votre collectivité s'est élevée à 23 601 €.

2015 : la contribution appliquée à notre collectivité au titre de 2015 s'est élevée à 58 032 €.

Il s'agit d'une contribution supplémentaire venant s'ajouter à celle déjà supportée en 2014. Dans la mesure où la dotation attribuée à notre collectivité en 2015 supportera à la fois la contribution appliquée en 2014 et la contribution supplémentaire appliquée pour 2015, la perte totale de dotation supportée par notre collectivité en 2015, par rapport au niveau de dotation perçu en 2013, est estimée à 81 633 € (somme des deux montants : contribution 2014 + contribution 2015).

2016 : la contribution supplémentaire qui s'appliquera à notre collectivité pour 2016 peut être estimée, en l'état actuel des éléments connus, à 58 032 €. Celle-ci s'ajoutant aux contributions supportées au titre des années précédentes, la perte de dotation par rapport à 2013 est estimée au total à 139 665 €.

2017 : la contribution supplémentaire qui s'appliquera à notre collectivité pour 2017 peut être estimée de la même manière qu'en 2016, à 58 032 €. Celle-ci s'ajoutant aux contributions supportées au titre des années précédentes, la perte de dotation par rapport à 2013 est estimée au total à 197 697 €.

Sur la Base de la fiche de notification de LA DGCL pour 2015

Notre population dite « DGF » passe de 4 025 à 4 085 en 2015.

Notre Dotation Forfaitaire 2014 retraitée est de 506 017 € et subit les pertes et gains qui figurent dans le tableau ci-dessous :

SITUATION 2015 - Notification DGCL

	2014	2015	2016	2017
Dotation Forfaitaire	529 805 €	506 017 €	448 172 €	390 327 €
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	-23 601 €	-23 601 €	-23 601 €	-23 601 €
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014		-61 490 €	-61 490 €	-61 490 €
			-61 490 €	-61 490 €
				-61 490 €
Perte annuelle par rapport à 2013	-23 601 €	-85 091 €	-146 581 €	-208 071 €
Part dynamique de la population	0 €	5 224 €	5 224 €	5 224 €
Ecrêtement	0 €	-1 579 €	-1 579 €	-1 579 €
DOTATION PREVISIBLE	506 204 €	448 172 €	390 327 €	332 482 €

Incertitude pour les années 2016 et 2017 en ce qui concerne :

- la part dynamique de la population,
- l'écrêtement.

DOTATION de SOLIDARITE RURALE (DSR)

Deuxième volet de la réforme de la DGF du 31 décembre 1993, la dotation de solidarité rurale procède d'une extension de la dotation de développement rural, créée en 1992, à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souple.

Dans son calcul entre en ligne les données suivantes :

- la population DGF différente de la population légale INSEE,
- la superficie en ha de la commune,
- le potentiel financier et l'effort fiscal de la commune,
- le potentiel financier de la strate,
- le potentiel financier par hectare,
- la population de 3 à 16 ans,
- la longueur de la voirie.

L'ensemble de ces composantes fait bénéficier la commune d'une DSR égale, pour 2015, à :

46 647 €
+ 6,52 % par rapport à 2014

DSR	2014	2015
Population DGF	4 025	4 085
Superficie en hectare	696	696
Population 3 à 16 ans	735	729
Longueur de la voirie en mètre	18 813	18 813
Potentiel Financier par Habitant		
Commune	757.630062	754.723133
Strate	935.308285	931.888776
Commune - 10 000 Habitants	830.160436	828.534780
Potentiel Financier par Hectare		
Commune	4 381.409483	4 429.660920
Commune - 10 000 Habitants	559.531423	560.519618
FRACTION PEREQUATION		
Part Pfi	19 717	21 238
Part Voirie	4 219	4 467
Part Enfants	19 856	20 942
Montant Global Réparti DSR	43 792	46 647

Source DGCL

DOTATION NATIONALE de PEREQUATION (DNP)

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds National de Péréquation dans la DGF en 2004.

La DNP comprend deux parts :

1. « principale » qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier,
2. « majoration » plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier des ressources s'étant substitué à

l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

Notre commune est éligible aux deux parts.

Pour 2015, notre DNP s'est élevée à :

98 054 €
+ 14,31 % par rapport à 2014

DNP	2014	2015
Population DGF	4 025	4 085
Potentiel Financier par Habitant		
Commune	757.630062	754.723133
Strate	935.308285	931.888776
Effort Fiscal par Habitant		
Commune	1.037171	1.033177
Strate	1.099298	1.096039
Produits Post-TP par Habitant		
Commune	25.219379	24.924357
Strate	159.939130	157.136311
Code Eligibilité ou Inéligibilité	2	2
Part Principale DNP	35 552	34 180
Majoration	53 228	63 874
DOTATION TOTALE DNP	88 780	98 054

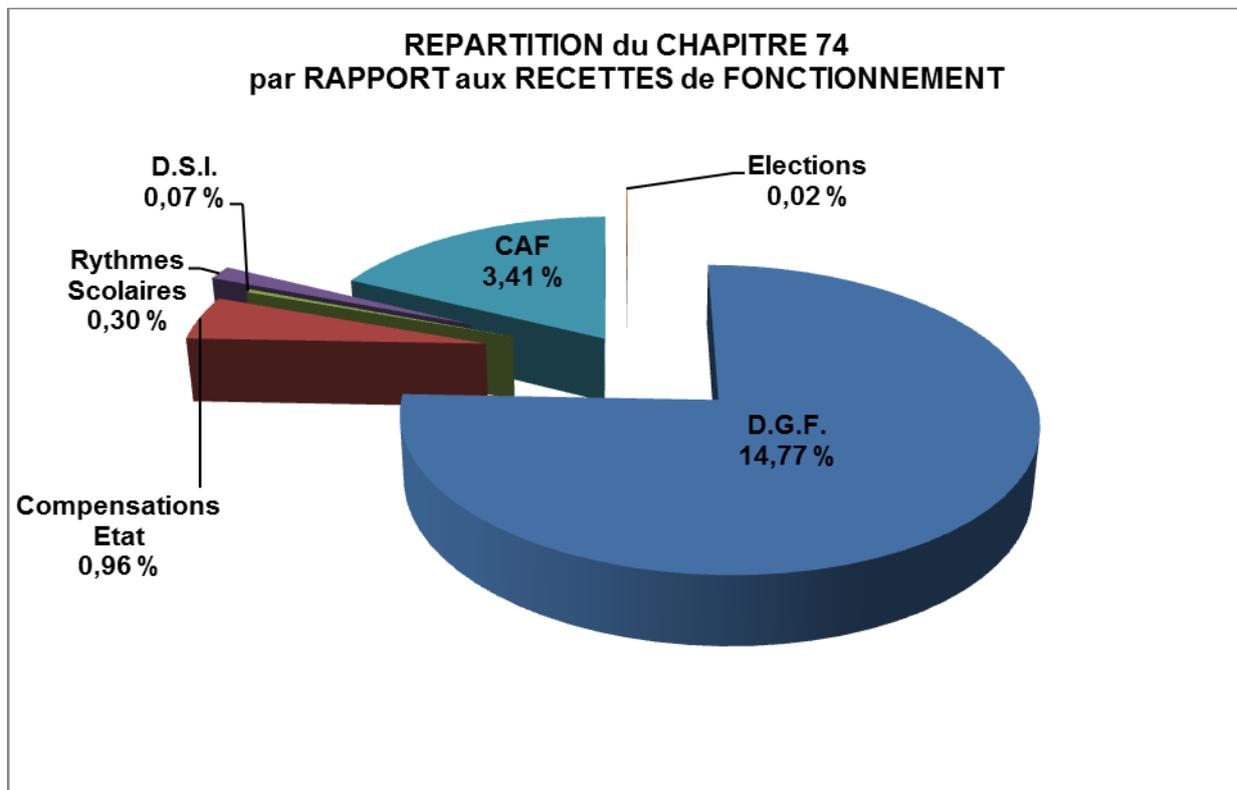
Source DGCL

Ces trois dotations sont les principales recettes du chapitre 74 qui enregistrent également les recettes suivantes :

- Dotation Solidarité Instituteurs (DSI) : allouée aux communes qui logent du personnel enseignant n'ayant pas le statut de professeur des écoles. Nous avons un enseignant qui entre dans cette disposition.
- Compensation de l'Etat pour :
la taxe professionnelle (suppression de la part salaires et réduction pour création d'établissements),
la taxe foncière,
l'exonération de la Taxe d'Habitation.

- Participation de l'Etat pour l'organisation des élections.
- Fonds d'amorçage des Rythmes scolaires.
- Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'ALSH et au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

74 : 781 145 €



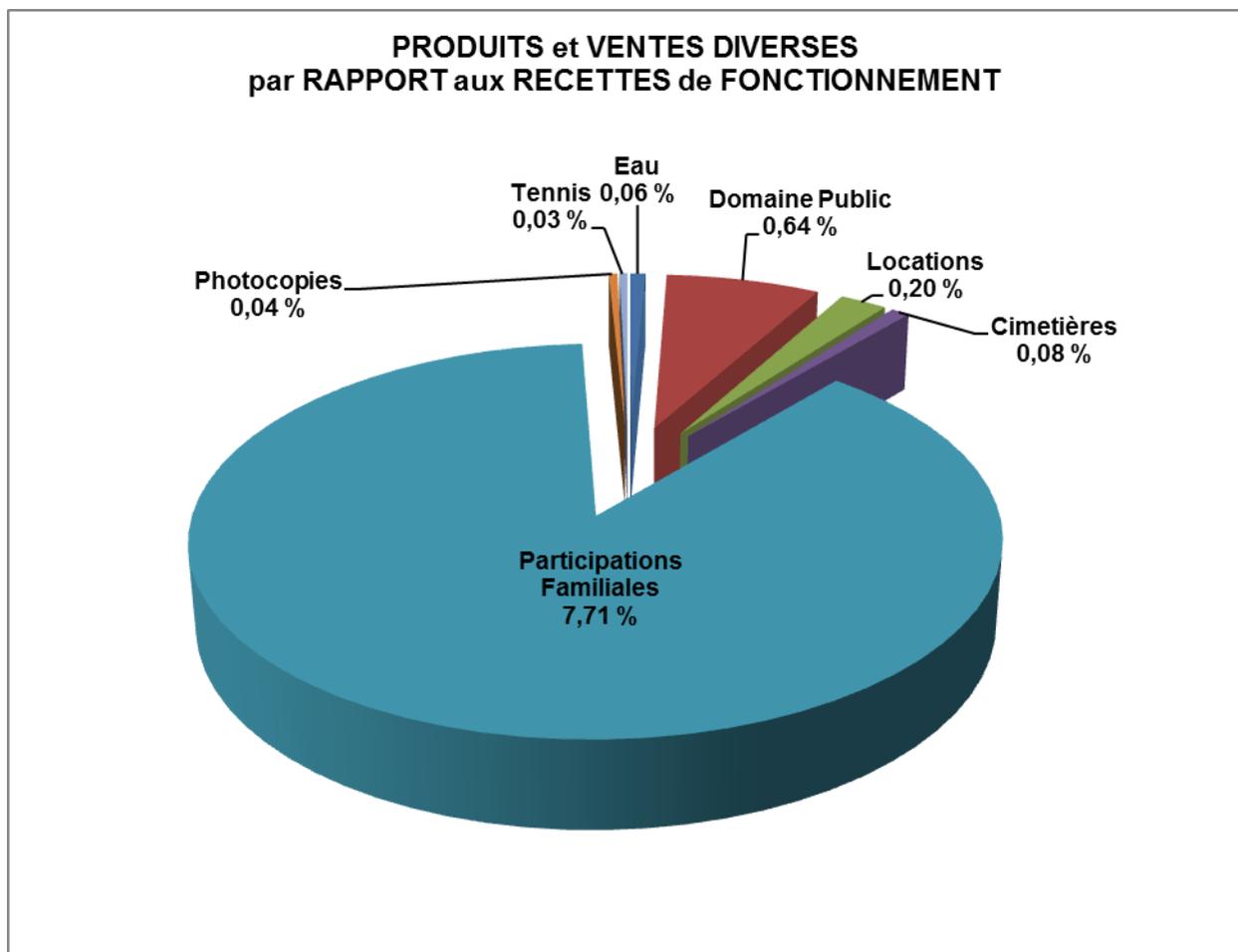
Ce chapitre représente 19,53 % des recettes de fonctionnement.

PRODUITS des SERVICES du DOMAINE et VENTES DIVERSES

Ce chapitre 70 regroupe toutes les recettes provenant :

- Eau : remboursement des frais de contrôle de l'eau. Le service de l'eau potable a été transféré au SIECCAO à compter du 1^{er} janvier 2016, cette recette ne figurera plus sur le budget communal pour 2016.
- Domaine Public : marché, droits de place ou de voirie ainsi que les antennes téléphoniques.
- Locations : salles Centre Culturel, Tentes, Festival Théâtral.
- Participations Familiales : Cantine, TAP, Séjours, ALSH, Etude, APPS...
- Photocopies et participation du Tennis pour le chauffage et l'éclairage.
- Concessions dans les cimetières.

70 : 351 356 €



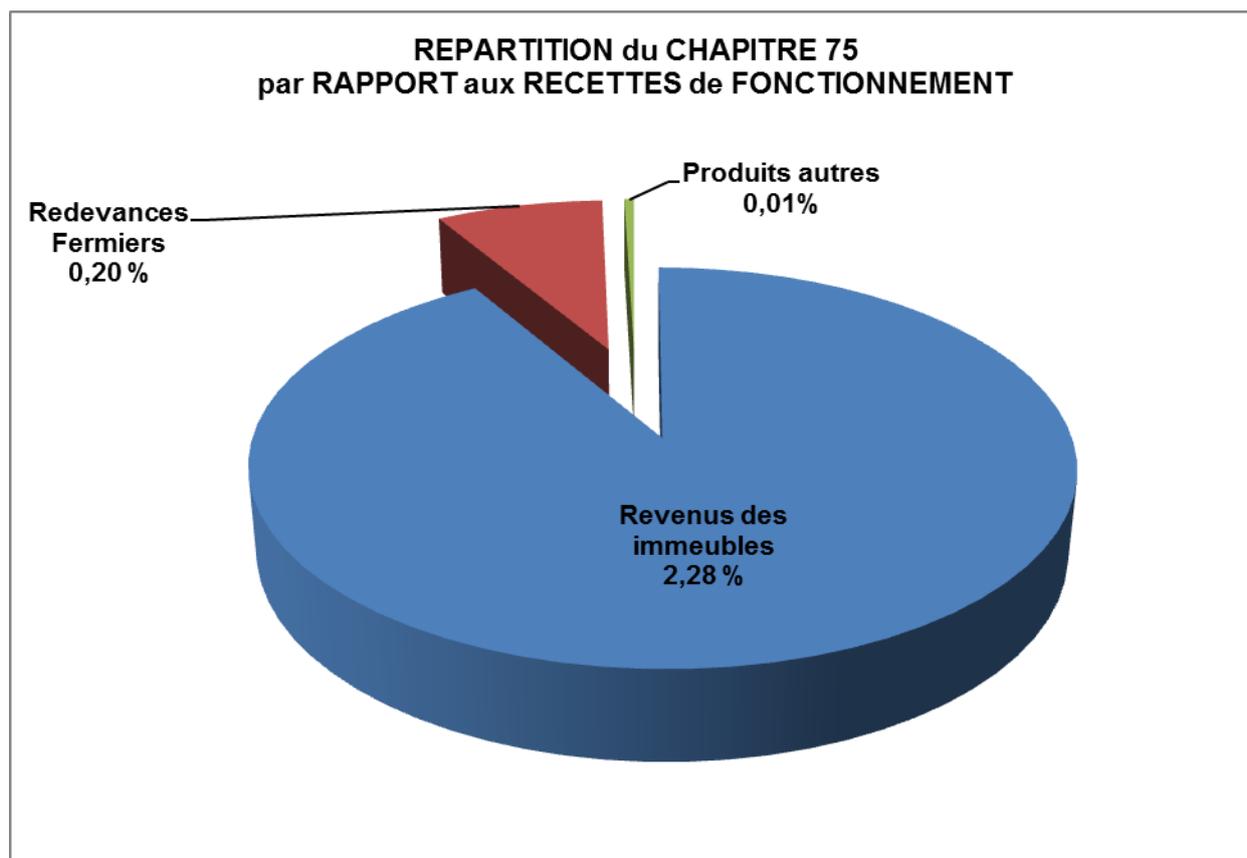
Ce chapitre représente 8,75 % des recettes de fonctionnement.

AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE

Ce chapitre 75 concerne les produits liés aux :

- revenus des immeubles,
- redevances des fermiers concessionnaires,
- produits de gestion courante.

75 : 100 055 €



Ce chapitre représente 2,49 % des recettes de fonctionnement.

PRODUITS FINANCIERS et AUTRES PRODUITS

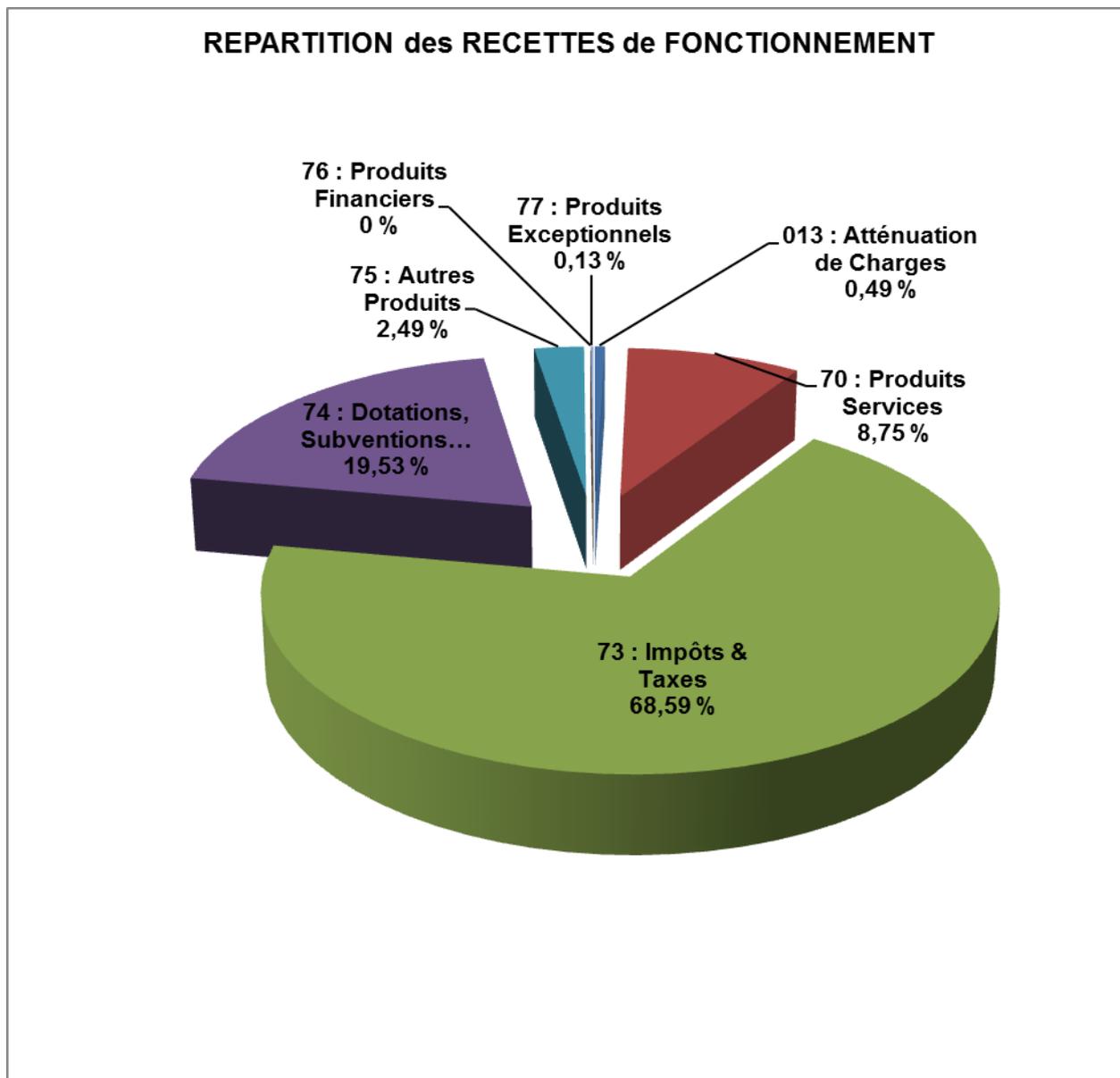
Ces deux chapitres sont peu représentatifs par rapport aux recettes de fonctionnement, ils représentent 0,14 %.

Les produits financiers concernent des parts acquises lors de la souscription d'un emprunt auprès d'un organisme bancaire.

Les autres produits se rapportent à des annulations d'engagements rattachés sur un exercice n+1 et qui ont été annulés.

REPRESENTATION GRAPHIQUE des RECETTES de FONCTIONNEMENT

RF : 4 014 158 €



II – DEPENSES de FONCTIONNEMENT

5 Chapitres regroupent les dépenses de fonctionnement :

- Charge à caractère générale : 011
- Dépenses de personnel : 012
- Autres charges de gestion courante : 65
- Charges financières : 66
- Atténuation de produits : 014

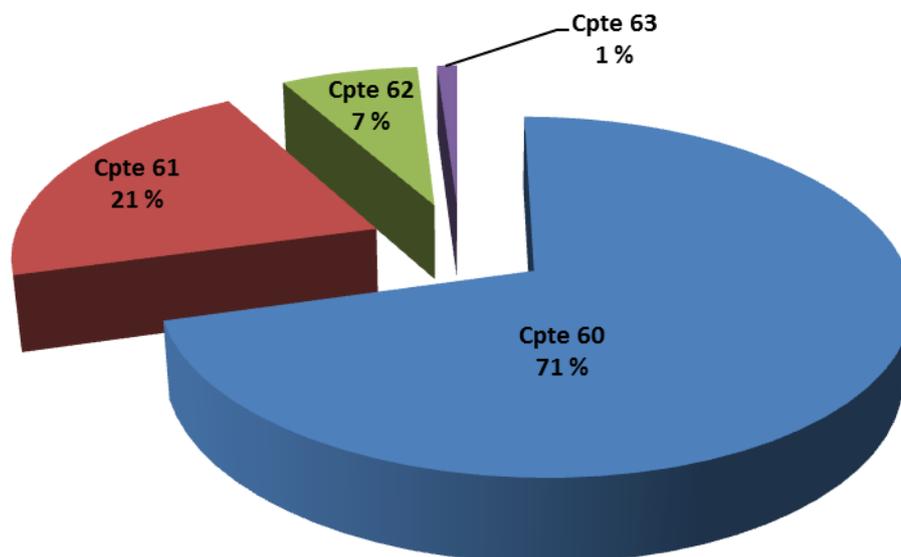
011 – CHARGE à CARACTERE GENERALE

Ce chapitre peut lui-même se subdiviser en 4 sous chapitres :

- 60 : achats et variation des stocks
- 61 : services extérieurs
- 62 : autres services extérieurs
- 63 : impôts et taxes

011 : 1 269 292 €

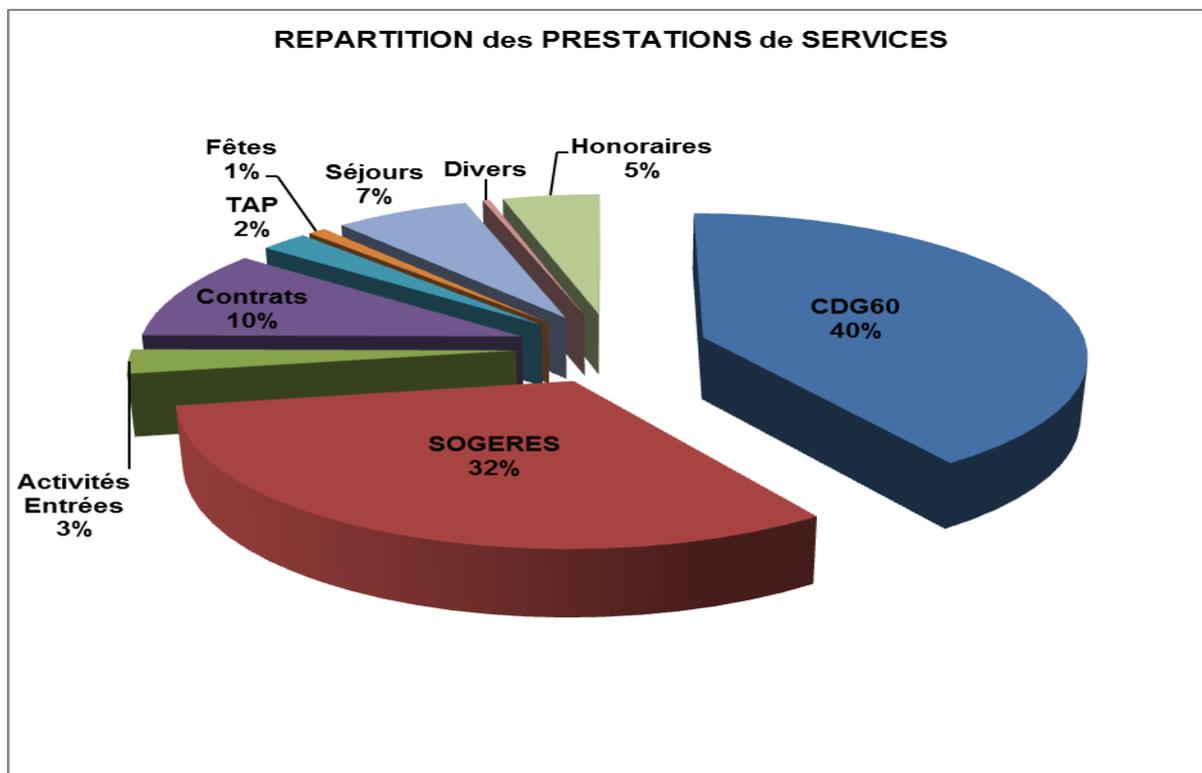
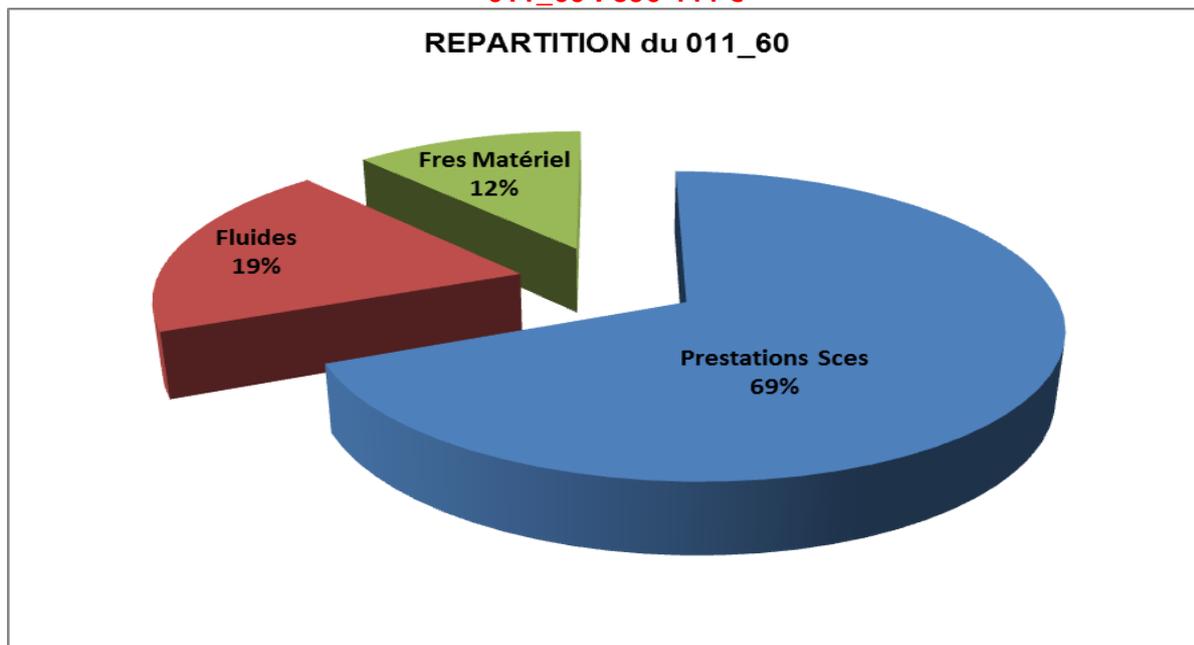
REPARTITION du CHAPITRE 011



60 : Achats et variation des stocks

Ce sous chapitre représente une part importante car il regroupe toutes les dépenses liées aux contrats de prestations de services, à la restauration, à la fourniture des fluides (eau, assainissement, carburants, électricité et gaz), les fournitures d'entretien, de voirie, scolaires, livres pour la bibliothèque, etc...

011_60 : 896 444 €



011_6042 : 616 300 €

Les dépenses principales du poste « prestations de services » concernent :

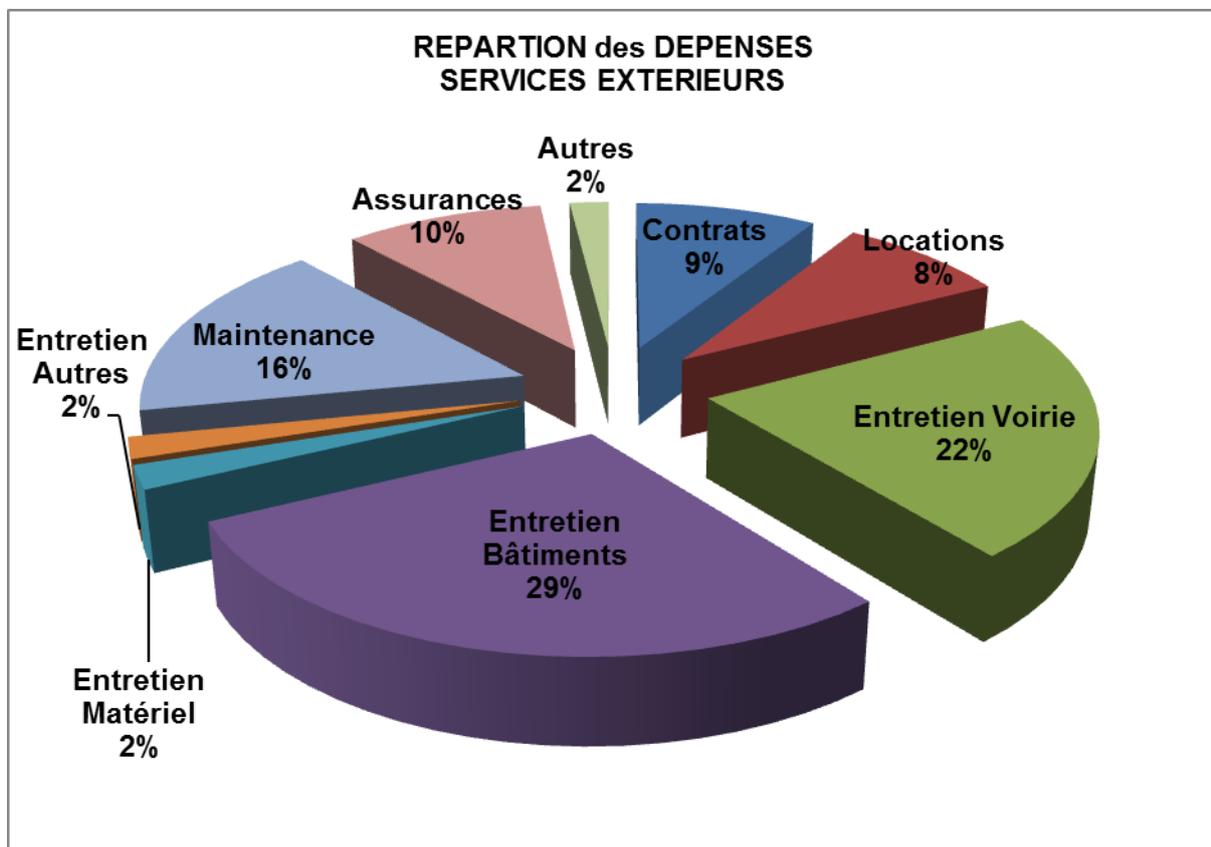
- La restauration : contrat avec la SOGERES qui arrive à échéance en août 2016.
- Le CDG60 qui met à notre disposition du personnel contractuel principalement dans les métiers de l'animation, la voirie (contrats d'avenir) et le gardiennage du centre culturel.

Ces deux postes représentent 72 % du poste « prestations de services ».

61 : Services Extérieurs

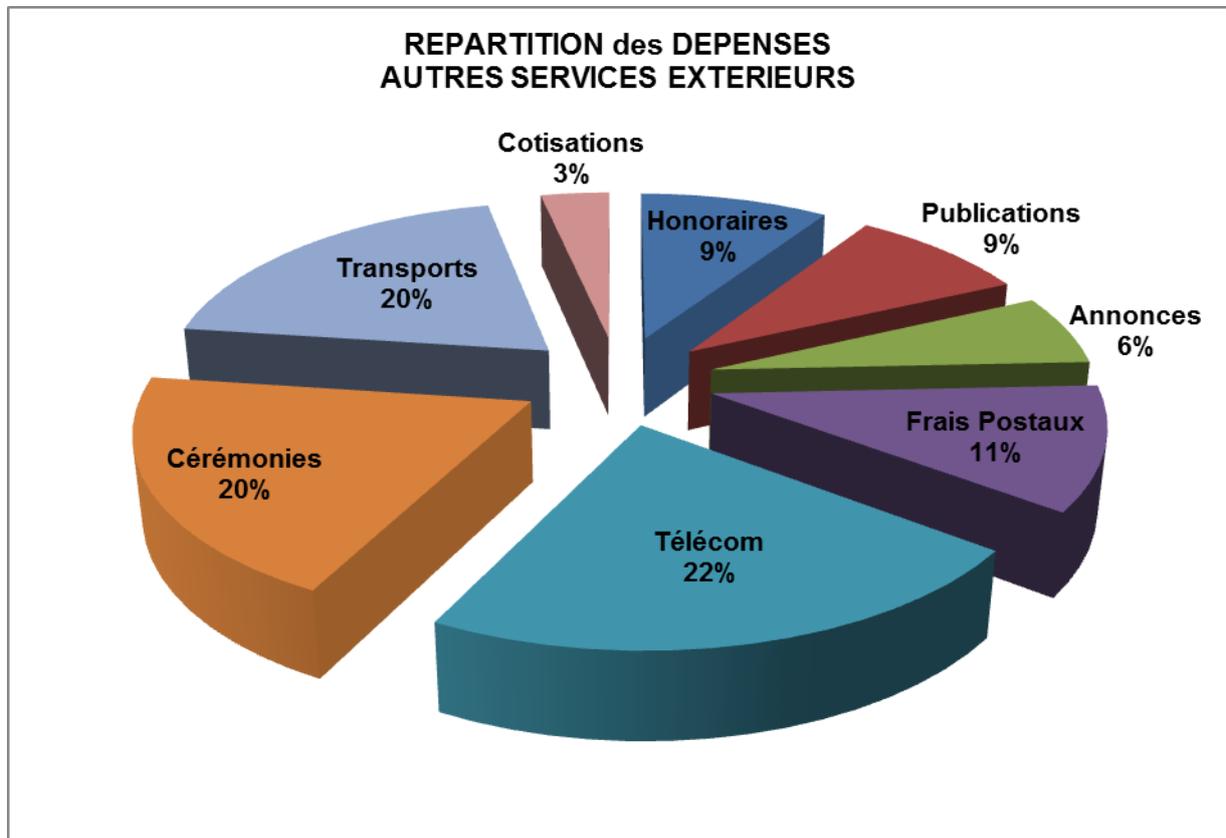
Sont regroupés ici les dépenses liées aux charges locatives, l'entretien des voies et réseaux, l'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance, les primes d'assurances...

61 : 269 208 €



62 : Autres Services Extérieurs

62 : 90 464 €



63 – IMPOTS et TAXES

Cette rubrique budgétaire concerne l'ensemble des taxes budgétaires dont la Commune est redevable.

A noter, qu'en 2016, la Commune sera soumise à la redevance incitative en lieu et place de la Taxe sur les Ordures Ménagères.

Pour information, le coût pour le 1^{er} semestre 2015 s'élève à 4 432 €. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) était exonérée pour les bâtiments publics.

012 - PERSONNEL

La masse salariale représente 36 % des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2015.

CHAPITRE 012	2012	2013	2014	2015
Nombre d'agents au 01.01	36	36	37	38
<i>dont maladie LD</i>	0	0	1	1
Nombre d'agents au 31.12	36	37	38	36
<i>dont maladie LD</i>	1	0	1	1
Total Chapitre 012	1 203 905 €	1 258 406 €	1 335 258 €	1 268 831 €
<i>Masse salariale + charges</i>	1 154 507 €	1 204 602 €	1 281 783 €	1 211 056 €
<i>Assurances personnel</i>	39 947 €	44 513 €	43 165 €	47 352 €
<i>Œuvres Sociales</i>	6 734 €	6 935 €	7 934 €	7 934 €
<i>Médecine du Travail</i>	2 717 €	2 356 €	2 376 €	2 489 €
Coût par Habitant	302 €	315 €	331 €	312 €
Moyenne de la Strate	441 €	482 €	482 €	482 €
rapport dépenses fonct.	35.88%	36.27%	35.50%	35.53%
dépenses fonct. Strate	44.94%	44.97%	44.97%	44.97%

En 2016 :

La prise en compte, en année pleine, de notre Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Les avancements d'échelon liés à l'ancienneté des agents.

Ce qui change au 1^{er} janvier 2016 :

Le SMIC passe à 9,67 € brut par heure ou 1 466,62 € brut mensuels pour un agent à temps complet. L'indice minimal de rémunération pour les non titulaires dans la fonction publique territoriale est l'indice majoré 309 (indice brut 297) soit 1430,76€ mensuels pour un agent à temps complet, ce qui entraîne une indemnité différentielle. L'indice majoré immédiatement supérieur au SMIC qui évite ainsi cette indemnité différentielle est l'indice majoré 317.

La décision du Gouvernement d'appliquer le protocole sur la modernisation des « Parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » à l'ensemble des fonctionnaires.

Ce protocole prévoit des revalorisations de grilles entre 2016 et 2020, ainsi qu'une négociation sur la revalorisation d'indice en février 2016.

Dans ce contexte de l'alignement progressif jusqu'en 2020 des taux de cotisations retraites sur les régimes général, le protocole comporte une première étape de transformation de primes en points d'indice.

En 2016 : Seule la catégorie B est concernée par une transformation de primes en points : attribution de 6 points en abattant 278 € (annuel) de primes correspondant à 5 points (3 agents concernés). L'incidence financière annuelle pour la Commune sera de :

$$(333 \text{ €} - 278 \text{ €}) \times 3 \text{ agents} = 165 \text{ €} \text{ (35 € par agent par an)}$$

Modifications relatives aux cotisations

Cotisation CNRACL

- Part salariale : 9,94% au lieu de 9,54%
- Part patronale : 30,60% au lieu de 30,50%

Cotisation IRCANTEC

- Tranche A : Agent : 2,72% - Employeur 4,08%
- Tranche B : Agent : 6,75% - Employeur 12,35%

Cotisation Vieillesse (régime général)

- Vieillesse déplafonnée : Agent : 0,35% au lieu de 0,30% - Employeur 1,85% au lieu de 1,80%
- Vieillesse plafonnée : Agent : 6,90% au lieu de 6,85% - Employeur 8,55% au lieu de 8,50%

Cotisation CNFPT

- 0,9% au lieu de 1%

Le chapitre 014 : atténuation de produits enregistre le remboursement fait par notre assureur dans le cadre d'un Congé de Longue Maladie.

CONTRATS d'AVENIR

Aujourd'hui, la Commune compte 6 emplois d'avenir mis à disposition par le Centre de Gestion de l'Oise :

- Services Techniques : 2
- Périscolaire : 4 dont 2 pour une durée maximum de 3 ans

En 2016, 4 contrats d'avenir arrivent à terme sans possibilité d'être reconduit :

- Services Techniques : 1 au 1^{er} juillet
1 au 7 octobre
- Périscolaire : 1 au 1^{er} septembre
1 au 16 septembre

Le devenir de ces agents est actuellement en cours d'examen, plusieurs solutions sont possibles :

- pas de reconduction,
- continuation par le biais d'une mise à disposition,
- intégration dans nos effectifs,
- reprise de nouveaux contrats d'avenir.

L'employeur d'un contrat d'avenir n'a pas l'obligation de recruter l'agent au terme du contrat qui dure un an renouvelable 2 fois pour une même durée. L'obligation porte uniquement sur la formation, le but de ces contrats est de donner à un jeune une expérience qui doit lui permettre de trouver un emploi.

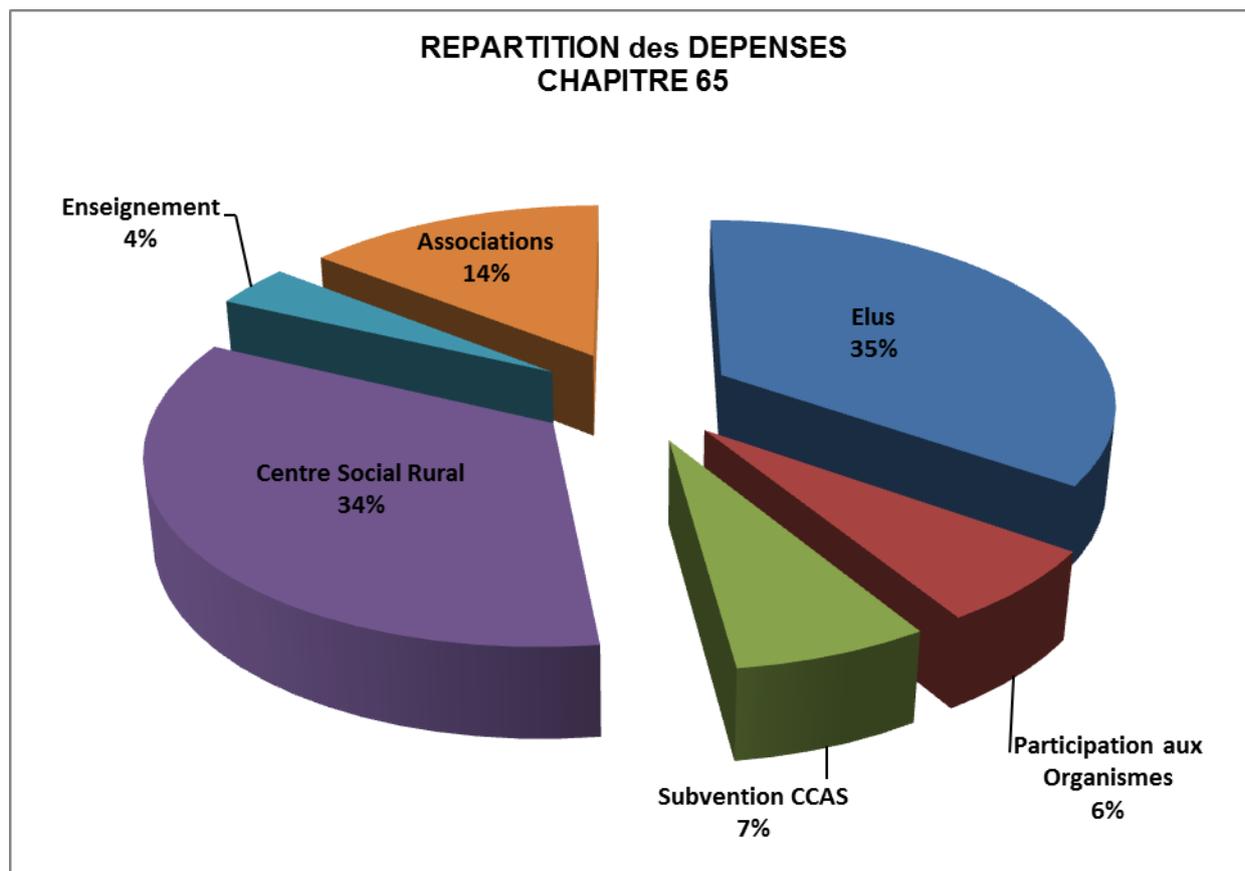
L'employeur perçoit une aide financière de l'Etat égale à 75 % du SMIC brut.

65 : AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les dépenses se rapportant aux domaines suivants :

- Elus : Indemnités, Cotisations...
- Subvention versée au Centre d'Action Sociale Communale
- Participations aux organismes de regroupement (PNR, SICGPOV, SAO, CAUE...)
- Subventions aux associations
- Participation au Centre Social Rural
- Subvention aux coopératives des écoles (dotation d'éveil)

65 : 296 337 €



CENTRE SOCIAL RURAL

Par convention, il a été confié au Centre Social Rural de Lamorlaye la gestion des structures suivantes :

- Crèche Familiale,
- Halte Garderie.

En 2015, 31 enfants de notre Commune ont été enregistrés. Pour 2016, 15 enfants figurent sur la liste d'attente.

Les heures réalisées en 2015 sont en progression d'environ 5,15 % par rapport à 2014 soit environ 170 heures d'accueil de plus par mois.

Crèche familiale	2013	2014	Progression	2015	Progression
Nombre total d'heures réalisées sur les 2 communes	144 667	150 086	+ 3.74 %	156 448	+ 4.23%
dont à COYE LA FORET	36 903	38 851	+ 5.27 %	40 851	+ 5.15 %

En dehors de cette augmentation d'activités de 5,15 %, s'ajoute les dépenses incompressibles imposées :

- la fourniture des couches imposée par la CAF
- la mutuelle obligatoire pour les Assistantes Maternelles avec la loi sur la sécurisation de l'emploi.

Pour 2016, l'Association Crèche Familiale sollicite une subvention de 85 930 €.

Art.	Libellé	REALISATIONS			2015	
		2012	2013	2014	PREVISIONS	REALISE
Chapitre 65 : CENTRE SOCIAL RURAL		84 431 €	94 074 €	97 441 €	102 000 €	100 934 €
	Crèche Familiale	61 950 €	74 250 €	77 220 €	80 000 €	80 309 €
	Halte Garderie	19 435 €	19 824 €	20 221 €	22 000 €	20 625 €
	Aide Ménagère	3 046 €	- €	- €	- €	- €

En ce qui concerne la Halte Garderie, il n'y a pas lieu de prévoir une augmentation de notre participation, le Centre Social Rural ayant décidé de ne pas l'augmenter et ce malgré une progression des heures d'accueil.

PARTICIPATION aux ORGANISMES

Art.	Libellé	REALISATIONS			2015	
		2012	2013	2014	PREVISIONS	REALISE
Chapitre 65 : Organismes de Regroupement		16 299 €	16 496 €	16 581 €	22 845 €	18 961 €
	PNR (2,51 € / hbt)	9 726 €	9 923 €	9 928 €	10 118 €	10 118 €
	SAO	- €	- €	- €	- €	2 500 €
	SITRARIVE	4 678 €	4 678 €	4 678 €	4 680 €	4 398 €
	SICGPOV	1 495 €	1 495 €	1 495 €	1 500 €	1 495 €
	CAUE	400 €	400 €	480 €	500 €	- €
	Groupement Gaz - SE60	- €	- €	- €	- €	450 €
	A.D.T.O. (1,50 € / Hbt)	- €	- €	- €	6 047 €	- €

66 – Charges Financières

Ce chapitre regroupe les intérêts des emprunts.

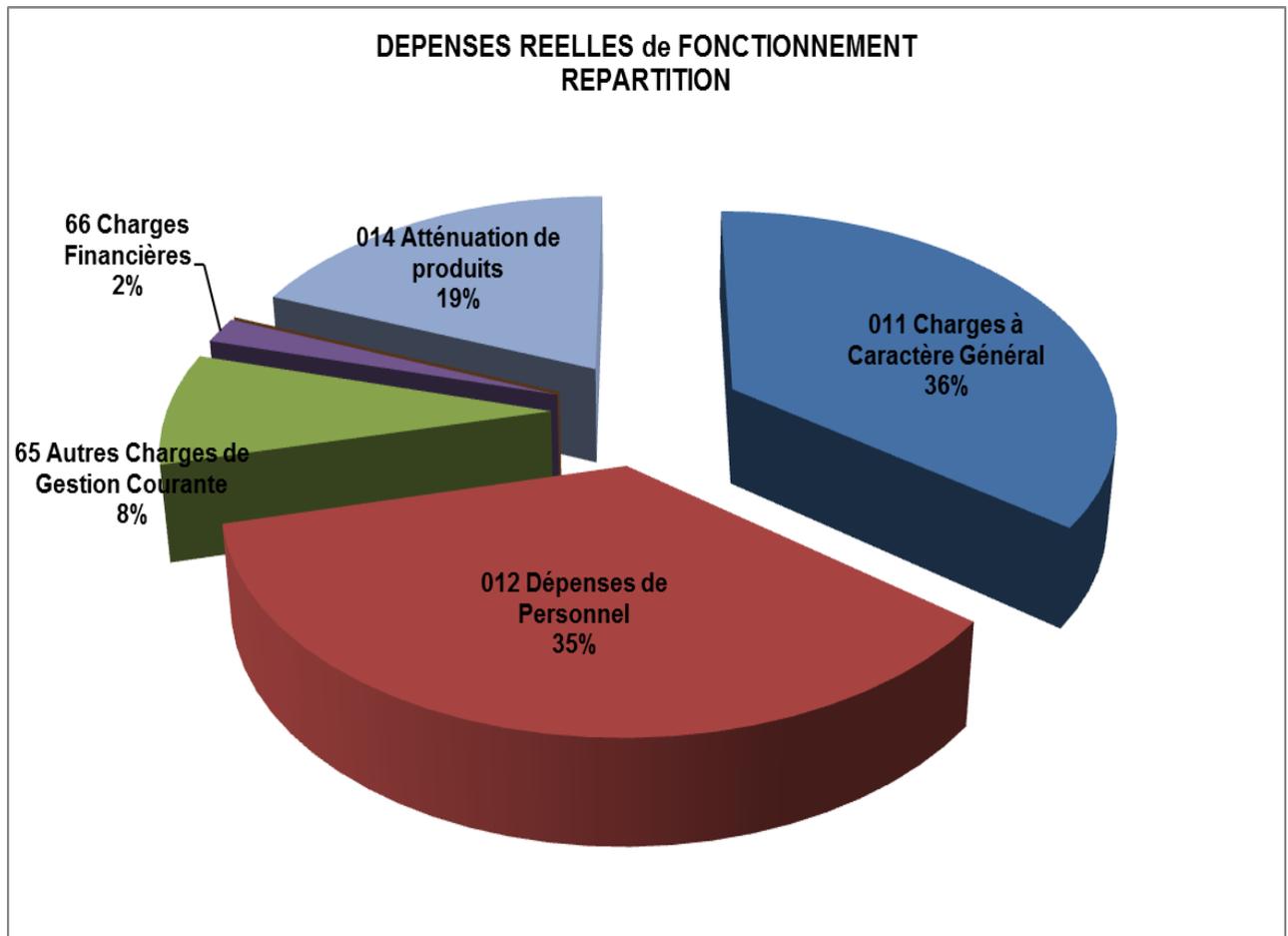
014 – Atténuation de produits

Sont comptabilisés dans ce chapitre notre participation au titre du :

- FNGIR,
- FPIC.

DEPENSES de la SECTION de FONCTIONNEMENT

DF : 3 570 900 €



III - SECTION d'INVESTISSEMENT

ENDETTEMENT

ENDETTEMENT de la COMMUNE

Notre endettement est essentiellement constitué de prêts à taux fixe.

En 2015, une renégociation avec la Banque Populaire a été menée. Au terme de celle-ci, les prêts suivants bénéficient d'une baisse du taux d'intérêts permettant de bénéficier d'une économie annuelle sur les échéances de :

Organisme	Type de Taux	Capital Restant dû au 01/01/2016	Taux	Capital	Intérêts	Annuité
BPRP : 07108102	F	535 508 €	6.146	20 452.70 €	27 578.67 €	48 031.37 €
	F	535 508 €	3.950	22 694.89 €	21 152.57 €	43 847.46 €
Gain sur l'annuité				2 242.19 €	-6 426.10 €	-4 183.91 €
BPRP : 07086193	F	307 055 €	4.404	16 332.89 €	13 510.44 €	29 843.33 €
	F	307 055 €	3.400	17 489.12 €	10 439.88 €	27 929.00 €
Gain sur l'annuité				1 156.23 €	-3 070.56 €	-1 914.33 €
FRAIS d'AVENANT pour les 2 DOSSIERS						2 000.00 €

Notre dette par habitant, au 1^{er} janvier 2016, s'élève à 774 €, la moyenne de la strate (commune de 3 500 à 5 000 habitants) est de 1 056 € (valeur 2014 – DGCL).

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 3 141 208 € et représente une annuité de 261 333,82 €.

Notre dette prendra fin le 23 Juin 2040.

PROFIL de notre DETTE

CE : 05AL174/TFAS	F	204 426 €	3.503	17 425.51 €	7 154.89 €	24 580.40 €	Préavis de 50 jours avant la date choisie pour le remboursement avec paiement d'une indemnité
BPRP : 07086193	F	307 055 €	3.400	17 489.12 €	10 439.88 €	27 929.00 €	Prévenir 1 mois à l'avance. Rbt = totalité des sommes en principal, intérêts, taxes et accessoires calculés jusqu'à la date à laquelle interviendra le remboursement + Indemnité
BPRP : 07108102	F	535 508 €	3.950	16 268.79 €	27 578.67 €	43 847.46 €	
BPRP : 07108106	F	28 173 €	3.000	28 172.96 €	845.19 €	29 018.15 €	
CFF : 3554792Y	F	1 720 000 €	1.750	55 434.77 €	30 100.00 €	85 534.77 €	Chaque échéance du contrat possibilité de se libérer par anticipation
CE : E04AL245/TFAS	F	103 627 €	4.030	9 751.96 €	4 248.71 €	14 000.67 €	Préavis de 2 mois avec paiement d'une indemnité
CLF : MIN212780EUR	F	242 419 €	4.280	26 047.85 €	10 375.52 €	36 423.37 €	Préavis de 50 jours avant la date d'échéance sans indemnité si le taux fixe de la tranche d'amortissement est inférieur ou égal au taux d'actualisation annuel proportionnel défini à l'article 4.3
TOTAL		3 141 208 €	3.42	170 590.96 €	90 742.86 €	261 333.82 €	

RATIOS et PROFIL d'EXTINCTION de notre DETTE

Taux d'Intérêt Moyen	2.889	
Dettes par Habitant	774 €	4 061 Hbts
Moyenne de la Strate	1 056 €	Valeur 2014
Annuité par Habitant	64 €	
Moyenne de la Strate	131 €	Valeur 2014

PROFIL EXTINCTION de la DETTE		
Annuité	DEBUT	FIN
181 898 €	01/01/2015	31/12/2015
261 334 €	01/01/2016	31/12/2016
232 316 €	01/01/2017	31/12/2023
195 892 €	01/01/2024	31/12/2024
181 892 €	01/01/2025	31/12/2025
157 311 €	01/01/2026	31/12/2028
157 276 €	01/01/2029	31/12/2029
129 382 €	01/01/2030	31/12/2032
85 535 €	01/01/2033	23/06/2040

LEGS « DELVIGNE »

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du legs :

ENCAISSEMENTS				
2011	2012	2013	2014	2015
479 007.34 €	83 548.68 €	23 407.26 €	2 174.50 €	22 174.40 €
585 963.28 €				Dont 20 000 € obligations arrivées à échéance
NON COMPTABILISES				
Appartement situé à CREIL - Estimation de 2012 :			130 000.00 €	
Portefeuille - Valeur au 30/09/2013 :			44 469.00 €	
TOTAL des VALEURS IMMOBILISES			174 469.00 €	
Portefeuille - Valeur au 31/12/2015 :			20 966.52 €	20 000 € reversés à la Commune - Obligations arrivées à terme

AFFECTATION du LEGS : Délibération n° 58/2013 du 19/12/2013

Pour la répartition, il avait été décidé d'arrondir la somme à 700 000 €

Subvention au CCAS :	100 000.00 €	Versée en 2014
Aménagement du Centre Ville :	200 000.00 €	
Salle n° 02 du Centre Culturel :	150 000.00 €	
Autres (maison médicale, local social, mur d'escalade...)	250 000.00 €	
	700 000.00 €	

L'appartement et le portefeuille n'étant pas comptabilisés ; les crédits ont été inscrits en dépenses d'investissement du budget 2014 ainsi qu'il suit :

Subvention au CCAS :	100 000.00 €	Versée en 2014
Aménagement du Centre Ville :	200 000.00 €	
Salle n° 02 du Centre Culturel :	150 000.00 €	
Autres (maison médicale, local social, mur d'escalade...)	135 963.28 €	
	585 963.28 €	

2015, enregistre le reversement des obligations arrivées à terme (20 000 €) ainsi que les intérêts (2 174 €) des valeurs immobilisées dans le portefeuille.

POINT au 31 décembre 2015	ENCAISSEMENTS	DEPENSES	SOLDE
Legs	585 963.28 €		585 963.28 €
Année 2014	2 174.50 €		2 174.50 €
Année 2015 : Obligations arrivées à échéance	20 000.00 €		20 000.00 €
Année 2015 : Intérêts sur obligations	2 174.40 €		2 174.40 €
Pass Associatif		2 933.60 €	-2 933.60 €
Subvention au CCAS		100 000.00 €	-100 000.00 €
Salle n° 02 Centre Culturel		150 000.00 €	-150 000.00 €
TOTAL	610 312.18 €	252 933.60 €	357 378.58 €
Aménagement Centre Ville		200 000.00 €	-200 000.00 €
Autres (maison médicale, local social, mur d'escalade...)		135 963.28 €	-135 963.28 €
TOTAL GENERAL	610 312.18 €	588 896.88 €	21 415.30 €

APPARTEMENT de CREIL estimé en 2012 : 130 000 € + Portefeuille au 31/12/2015 : 20 966,52 €

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal avait entériné l'utilisation du legs.

En 2016, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le devenir :

1. de l'appartement de CREIL, il engendre une dépense trimestrielle de 350 € au titre des charges de la copropriété à laquelle s'ajoute le montant des impôts locaux qui s'élèvent pour l'année 2015 à 853 €. Doit-on envisager sa mise en location, sa vente ou toute autre destination ?
2. dans l'hypothèse où les 44 et 46 Grande Rue sont revendus à un investisseur qui aura à sa charge de réaliser la supérette, le crédit de 200 000 € réservé pour la réalisation de la supérette (aménagement centre ville) n'a plus lieu d'exister. Il conviendra de redéfinir l'affectation de ce crédit.

POUR INFORMATION

En 2014, il a été décidé de mettre en place le Pass Associatif en faveur des jeunes, le financement de cette décision est assuré par le legs.

Le bilan de cette mesure se chiffre comme suit :

- Année 2015 : 2 933,60 €

Sur la base de la dépense constatée en 2015, un crédit équivalent sera porté au budget 2016 en attendant la décision du Conseil Municipal sur la reconduction de cette mesure.

RESTES à REALISER 2015

DEPENSES	PREVISIONS BUDGETAIRES				REALISE	R.A.R.
	REPORTS 2014	PREVISIONS	D.M.	TOTAL		
TOTAL des RESTES à REALISER						860 581 €
Dépôts et cautionnement	5 776 €			5 776 €		5 776 €
Construction d'un City Stade	37 500 €			37 500 €		31 000 €
Aménagement Centre Culturel	302 982 €	248 442 €		551 424 €	424 253 €	126 810 €
Aménagement Centre Ville	200 000 €			200 000 €		200 000 €
Matériel pour les Ecoles	5 000 €			5 000 €	2 155 €	2 000 €
Acquisition de terrains	40 000 €	1 015 000 €	30 000 €	1 085 000 €	950 000 €	100 330 €
EPFLO 44 & 46 Grande Rue		432 000 €		432 000 €	390 768 €	35 170 €
Réalisations de Voirie	20 000 €	80 000 €		100 000 €		100 000 €
Réserve Legs Delvigne	135 693 €			135 693 €		135 693 €
ErDF Bonval et TAROU		28 000 €		28 000 €	2 450 €	25 470 €
Orgue			14 262 €	14 262 €		14 262 €
Etude SAO Cœur de Ville / Scolaire	0 €	108 600 €		108 600 €	48 900 €	59 700 €
Dépenses FISAC	24 370 €			24 370 €		24 370 €

L'ensemble des restes à réaliser « DEPENSES » seront repris au Budget 2016.

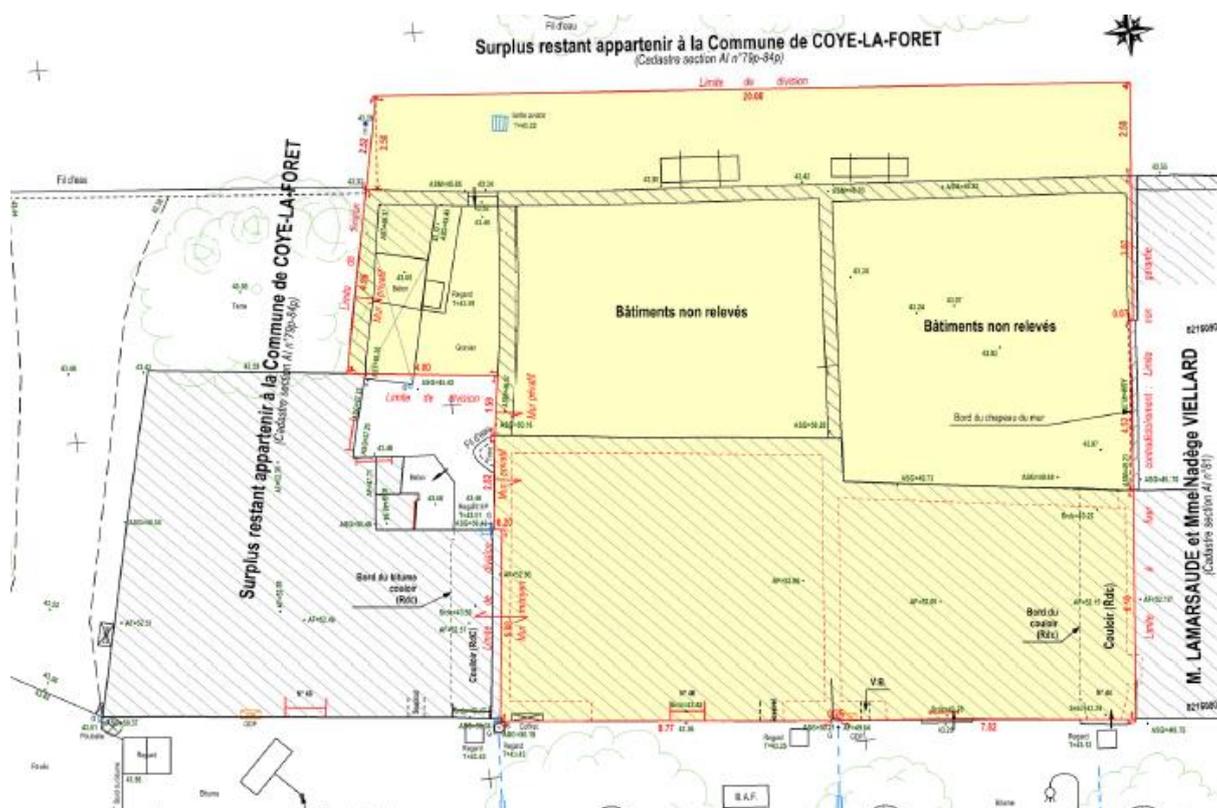
En ce qui concerne la subvention pour le Centre Culturel, cette dernière n'a pas été reprise dans les « restes à réaliser – RECETTES » elle figurera dans le budget 2016 en prévision.

PROGRAMMATION des INVESTISSEMENTS

I – Projets en « PHASE d'ETUDES »

L'aménagement de l'ensemble immobilier composé par les immeubles 44, 46 et 48 Grande Rue :

- Prévion de mettre en vente les 44 et 46 Grande Rue avec une partie de la cour de l'école :



- Rénovation du rez-de-chaussée du 48, Grande Rue afin d'y accueillir un local commercial qui sera mis en location. Coût estimatif des travaux : 50 000 €

Rénovation de l'Eglise

Une étude de diagnostic a été confiée à une Société Spécialisée (11 000 €). Une première visite a mis en évidence les dégâts suivants :

- déchaussement des pieds de murs,
- risque de chute de pierres sur les extérieurs de l'église,
- risque d'effondrement partiel de certains contreforts,
- remontée d'eaux par capillarité,
- solins en mauvais état,
- infiltration d'eau dans les charpentes...

Le montant des travaux de restauration pourrait être de l'ordre de 100 à 150 000 €.

AMENAGEMENT « CŒUR de VILLE »

Par convention, il a été confié à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) les études préalables à la définition de notre projet de cœur de ville et l'évolution des locaux scolaires de notre Collectivité.

Convention SAO :

Au titre du mandat : 19 800 € TTC }

Au titre de l'étude : 67 200 € TTC } soit un total de 87 000 € TTC

En attente de la notification de la subvention « Réserve Parlementaire » de 10 000 €.

Ce projet comprend divers scénarios en cours d'examen et qui seront soumis à une décision du Conseil Municipal d'ici fin 2016 :

- scénario 0 : maintien de l'école du centre et création d'une classe de maternelle sur le site des bruyères
- scénario 1 : regroupement des écoles sur le site des bruyères avec réhabilitation des bâtiments – création d'une auberge restaurant sur le site de l'école du centre
- scénario 2 : regroupement des écoles sur le site des bruyères avec réhabilitation des bâtiments – création d'un restaurant, de commerces et de logements sur le site de l'école du centre
- scénario 3 : regroupement des écoles sur le site des bruyères avec construction de locaux neufs et valorisation du site existant – création d'une auberge restaurant sur le site de l'école du centre
- scénario 4 : regroupement des écoles sur le site des bruyères avec construction de locaux neufs et valorisation du site existant – création d'un restaurant, de commerces et de logements sur le site de l'école du centre
- scénario 5 : regroupement des écoles sur le site des bruyères avec réhabilitation des bâtiments – valorisation du site de l'école en logements

La remise aux normes des deux groupes scolaires est évaluée à 4 300 000 € HT.

CENTRE CULTUREL

Prévisions budgétaires : 551 424 € TTC

Subvention Départementale : 133 260 €

Montant des travaux y compris avenants, travaux hors marchés et réfection de la toiture entière : 520 524 € TTC.

Un crédit de 30 900 € TTC reste disponible pour entreprendre l'aménagement du hall d'entrée, par exemple.

Les travaux pris en compte par le Département pour nous octroyer la subvention ne comportaient pas la réfection globale de la toiture ni l'aménagement du hall d'entrée, en conséquence, il convient de prévoir une réduction de la subvention de l'ordre de 6 368 €.

AGENDA AD'AP

Les restes à réaliser 2015 prévoient dans les travaux de voirie la première tranche des travaux.

PROJETS à ENGAGER

REMISE aux NORMES de l'ECLAIRAGE PUBLIC

DECISIONS PRISES par le CONSEIL MUNICIPAL

N° 52/2011 du 18 février 2011

- . Instauration de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) au coefficient de 8 avec effet au 1^{er} janvier 2012

N° 36/2013 du 20 septembre 2013

- . Acceptation de la modification des statuts du SE60

N° 06/2014 du 20 février 2014

- . Acceptation du transfert de compétence au SE60 pour la Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public (EP) hors maintenance, extensions, renforcement, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses et toutes études ainsi que les diagnostics et collecte de certificat d'économie d'énergie.
- . La Commune reste propriétaire.
- . Pas de transfert de la maintenance des installations EP et signalisation lumineuse.

TAXE sur la CONSOMMATION FINALE d'ELECTRICITE (TCFE)

Mise en place en 2012, cette taxe rapporte au budget communal :

- . 2013 : 76 500 €
- . 2014 : 75 880 €
- . 2015 : 36 774 € (2 trimestres)

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le SE60 a voté, pour 2016, la suppression du reversement de la TCFE aux 20 communes de moins de 2 000 habitants à régime urbain d'électrification.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

En contrepartie de ce transfert, le SE60 a mis en place, pour 2015, des programmes spécifiques très favorables :

- . le syndicat prend en charge plus de la moitié du coût des travaux, la part résiduelle à la charge de la commune ne s'élevant qu'à 46 %.

Il peut s'agir de travaux :

- . de création, extension et mise en souterrain d'un réseau d'éclairage public,
- . de renouvellement de points lumineux complets (minimum 10 points ou 2 500 € HT de travaux),
- . de création ou renouvellement d'une armoire complète.

Pour information, le coefficient voté par le SE60 est de 8,5 pour notre Commune, il est de 8.

En cas de transfert, il conviendra d'harmoniser notre coefficient avec celui du SE60. La délibération doit intervenir avant le 1^{er} octobre pour être applicable l'année suivante.

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC (EP)

Celui-ci a été réalisé par le SE60 le 23 mars 2015 et fait ressortir :

- . 11 armoires non conformes sur les 13 existantes.
- . 364 points lumineux non conformes sur les 488 existants.

Simulation des travaux EP sur la base du rapport rédigé par le SE60 avec transfert de TCFE

Cette évaluation ne tient pas compte d'éventuelles améliorations d'éclairage, modifications d'emplacement de points lumineux, d'extensions ou de remplacements nécessaires de câbles du réseau EP, qui seront étudiés au cas par cas en fonction des secteurs qui seront définis par nos soins.

Part subventionable des travaux : 832 800 € HT

Si transfert TCFE, reste à notre charge 46 % : 383 088 € HT

La TCFE représente une recette moyenne de 70 500 € par an.

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, il convient de se positionner sur :

- transfert ou non de la TCFE,
- planification des travaux suite au diagnostic.

HALLE des SPORTS

La toiture de la halle des sports présente de nombreuses infiltrations, une première estimation des travaux laisse apparaître une dépense de l'ordre de 150 à 200 000 €.

MESURES RELATIVES au FCTVA

Elargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, pour les dépenses payées à compter de 2016.

Le Parlement a voté l'imputation en section de fonctionnement du FCTVA attribué au titre des dépenses de fonctionnement.

Le bénéfice de cette mesure sera effective sur le budget de l'exercice 2017 puisque l'on récupère le FCTVA avec une année de décalage.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES pour la SECTION de FONCTIONNEMENT

DEROULEMENT du BUDGET 2015

DEPENSES						
CHAPITRES		CA 2014	BP 2015	CA 2015	Ecart / 2014	Ecart / BP 2015
011	Charge à Caractère Général	1 320 416 €	1 269 500 €	1 269 292 €	-3,87%	-0,02%
012	Dépenses de Personnel	1 335 258 €	1 369 600 €	1 268 831 €	-4,97%	-7,36%
65	Autres Charges de Gestion Courante	405 226 €	303 319 €	296 337 €	-26,87%	-2,30%
66	Charges Financières	75 356 €	69 000 €	68 265 €	-9,41%	-1,07%
014	Atténuation de produits *	625 542 €	669 500 €	668 174 €	6,82%	-0,20%
TOTAL des DEPENSES		3 761 798 €	3 680 919 €	3 570 899 €	-5,07%	-2,99%

* En 2015, paiement du FPIC auparavant à la charge de la CCAC

RECETTES						
CHAPITRES		CA 2014	BP 2015	CA 2015	Ecart / 2014	Ecart / BP 2015
013	Atténuation des charges de personnel	23 221 €	17 000 €	19 729 €	-15,04%	16,05%
70	Produits des services...	370 545 €	422 100 €	351 356 €	-5,18%	-16,76%
73	Impôts et Taxes	2 680 444 €	2 723 443 €	2 753 449 €	2,72%	1,10%
74	Dotations, subventions...	821 461 €	771 191 €	784 146 €	-4,54%	1,68%
75	Autres produits de gestion	84 345 €	88 905 €	100 056 €	18,63%	12,54%
76	Produits financiers	20 €	20 €	17 €	NON SIGNIFICATIF	
77	Produits exceptionnels	356 €	0 €	5 405 €		
TOTAL des RECETTES		3 980 392 €	4 022 659 €	4 014 158 €	0,85%	-0,21%

Plusieurs actions ont été menées sur l'année 2015 en vue de réduire les dépenses. Le bénéfice de ces dernières sera effectif sur l'exercice 2016 vu la date de mise en place des nouveaux contrats.

PRODUITS d'ENTRETIEN et FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Avec la Société AXONE, courtier en économie, les prix ont été renégociés. Après rémunération de cette société, il peut être envisagé une économie de l'ordre de 25 % par rapport aux dépenses constatées de juin 2014 à juin 2015.

PARC « PHOTOCOPIES »

L'ensemble du parc de nos copieurs a fait l'objet d'une renégociation avec notre prestataire actuel. Il en ressort une économie de l'ordre de 3 270 € HT par an.

La connexion des photocopieurs des écoles au réseau permet de transmettre, via internet, les effectifs au service de la restauration scolaire permettant ainsi un gain d'environ 1 h par jour x 2 agents.

TELEPHONIE

Nos contrats téléphoniques ont également été renégociés pour une durée de trois ans, ce qui donne une économie annuelle de 2 900 € HT par an.

ELECTRICITE et GAZ

En partenariat avec le SE60, la Commune a adhéré au groupement de commandes pour la fourniture de Gaz et d'Electricité. Depuis septembre 2015, nous bénéficions des tarifs négociés par le SE60.

PISTES d'ECONOMIE pour 2016

Enfance - Jeunesse

La suppression de l'activité « A Coye Jeunes » le mercredi après-midi décidée par le Conseil Municipal du 13 novembre 2015.

Cette année est envisagée de ne pas organiser le séjour des vacances de février en raison du départ des deux écoles Centre et Bruyères. Les parents pouvant difficilement supporter cette dépense qui intervient sur la même période.

La réduction des sorties notamment celles faisant appel à un besoin de transport par car.

TAP

Une réflexion est actuellement menée sur cette activité.

RESTAURATION SCOLAIRE

A l'étude, ne plus accepter au restaurant scolaire les enfants qui ne fréquentent pas l'ALSH du mercredi après-midi.

Cette mesure aurait pour effet de réduire le nombre d'enfants, environ 40 sur les 100 actuellement enregistrés.

PROSPECTIVE FINANCIERE 2015 à 2017

Bilan de l'analyse financière élaborée pour les années 2015 à 2017 (présentation effectuée lors du DOB 2015) avec un réajustement des années 2016 et 2017. **Rappel des orientations retenues qui devaient permettre :**

1. de supporter un emprunt de 1 680 000 €
2. de supporter la perte de 58 000 € / an de la Dotation Globale de Fonctionnement
3. de dégager une CAF nette pour financer de nouveaux investissements

Ce résultat est assujéti au respect des mesures suivantes :

En recettes

1. Augmentation annuelle de nos produits de services (cantine, ALSH...) de 2% tous les ans,
2. Augmentation de la fiscalité (bases + taux communal de 1% par an),
3. Augmentation des autres produits de 1% par an (cimetière, location...),

En dépenses

1. De mener un travail sur les dépenses à caractère général pour les faire baisser de 10%. Révision des contrats : restauration scolaire, assurances et des travaux d'entretien. Toutes les dépenses figurant dans ce chapitre seront repensées pour atteindre cet objectif.
2. En ce qui concerne le personnel, les recrutements seront gelés.
3. Le crédit global des subventions est réduit de 5 % par an.

La création de nouvelles prestations pour la population devra passer par une étude financière pour déterminer, avant tout commencement, son financement et l'impact représenté sur nos finances.

De même tout nouvel investissement devra comporter une étude des coûts induits (fonctionnement) pour déterminer l'impact qu'il représente sur nos finances.

	2015	2015 Réalizations	2016	2017	Taux Progression Annuel
011 : Charges Générales	1 269 500 €	1 269 292 €	1 142 363 €	1 028 126 €	-10.00%
012 : Charges de personnel	1 369 600 €	1 268 831 €	1 300 552 €	1 333 065 €	2.50%
65 : Elus	103 924 €	103 124 €	104 310 €	105 510 €	1.15%
65 : Organismes	22 845 €	18 961 €	19 151 €	19 342 €	1.00%
65 : Subventions	42 750 €	42 428 €	40 307 €	38 291 €	-5.00%
65 : Centre Social Rural	102 000 €	100 934 €	105 577 €	110 434 €	4.60%
65 : Enseignement	11 800 €	10 890 €	10 890 €	10 890 €	0.00%
65 : CCAS	20 000 €	20 000 €	19 000 €	18 050 €	-5.00%
FNGIR (hors FPIC)	625 542 €	624 216 €	624 216 €	624 216 €	
DEPENSES REELLES hors opérations d'ordre et Intérêts	3 567 961 €	3 458 676 €	3 366 365 €	3 287 925 €	

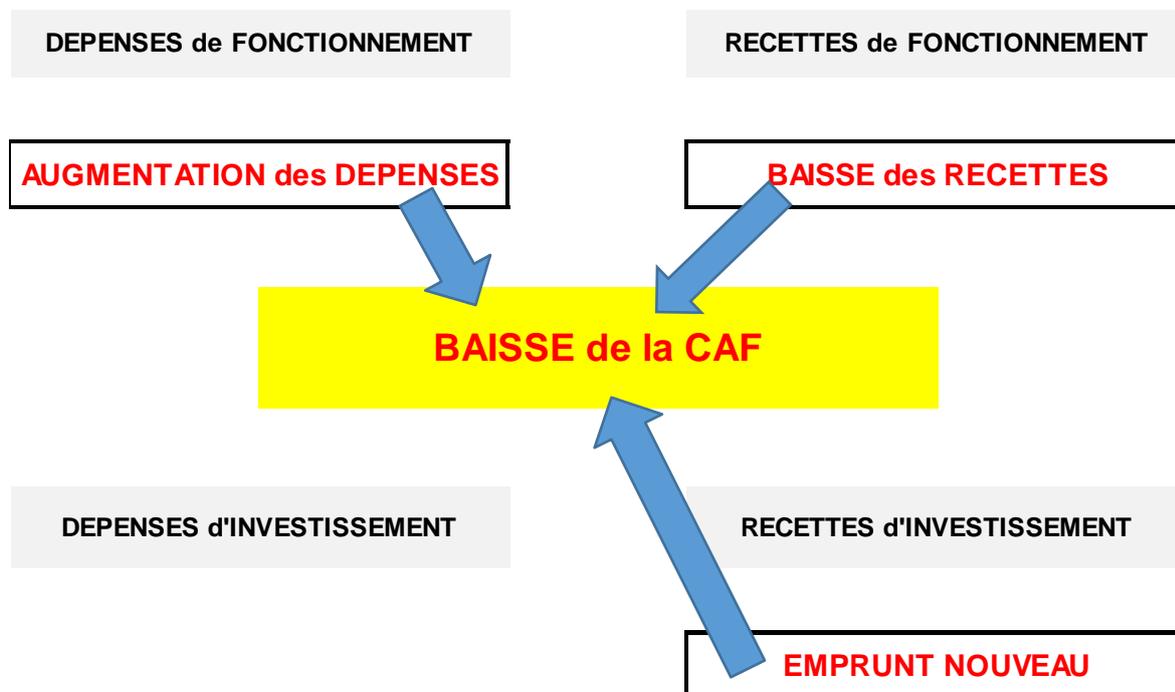
Atténuation Charges Perso	17 000 €	19 729 €	10 000 €	5 000 €	
70 : Produits services	422 100 €	351 356 €	358 383 €	365 551 €	2.00%
73 : Impôts et Taxes (*)	2 598 642 €	2 633 401 €	2 665 762 €	2 718 935 €	Bases + Taux
73 : Autres	124 801 €	120 048 €	122 449 €	124 898 €	2.00%
74 : Dotations	771 191 €	784 146 €	726 114 €	668 082 €	- 58 032 / an
75 : Autres produits	88 905 €	100 056 €	101 057 €	102 067 €	1.00%
76 : Produits financiers	20 €	17 €	20 €	20 €	
77 : Produits exceptionnels	0 €	5 405 €	0 €	0 €	
RECETTES REELLES	4 022 659 €	4 014 158 €	3 983 785 €	3 984 553 €	

CAF Brute	454 698 €	555 482 €	617 420 €	696 628 €	
Annuités des Emprunts	182 000 €	181 898 €	182 000 €	238 414 €	
Annuités Nouvelles	0 €	0 €	85 432 €	0 €	Nouvel emprunt
CAF ou AUTOFINANCEMENT	272 698 €	373 584 €	349 988 €	458 214 €	

AUGMENTATION des BASES + 1% sur les TAUX

Les dépenses et les recettes de 2016 et 2017 sont un simple réajustement de la prospective du DOB 2015. Elles sont appelées à être modifiées à la hausse ou à la baisse en fonction des décisions prises sur 2015 et des orientations budgétaires arrêtées pour l'année 2016.

IMPORTANCE de la CAF (Autofinancement)



Baisse d'une recette de fonctionnement non compensée par une augmentation d'une autre recette de fonctionnement = **baisse de la CAF**

Augmentation d'une dépense de fonctionnement supérieure à la hausse des recettes de fonctionnement = **baisse de la CAF**

Nouvel emprunt non compensé par un emprunt échu = **baisse de la CAF par les intérêts à rembourser**

BAISSE de la CAF = BAISSE des INVESTISSEMENTS

La CAF est donc un ratio majeur à surveiller. Le seuil plancher de la CAF est au minimum égal au remboursement des annuités d'emprunts.

RESUME des TROIS EPARGNES

EPARGNE de GESTION

Capacité financière structurelle à assurer nos charges courantes de fonctionnement, hors charges financières

Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses Réelles de fonctionnement (sans les Intérêts des emprunts)

2011	2012	2013	2014	2015
425 643 €	345 492 €	439 710 €	217 430 €	418 951

EPARGNE BRUTE

Egalement appelée CAF (Capacité d'Autofinancement Brute). Elle sert à financer en priorité le capital des emprunts et les avances puis les investissements.

Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses Réelles de Fonctionnement
4 014 158 - (3 458 676 + Intérêts des emprunts)

2011	2012	2013	2014	2015
386 146 €	401 188 €	500 911 €	292 694 €	487 217

EPARGNE NETTE

Donne la capacité d'autofinancement pour les investissements.

EPARGNE BRUTE - CAPITAL des EMPRUNTS

2011	2012	2013	2014	2015
246 557 €	258 617 €	287 097 €	112 286 €	373 584